

Finances

Rapport financier 2019



Éditorial	p. 3
L'intercommunalité au service des habitants de la métropole	p. 5
L'action de Nantes Métropole par politiques publiques	p. 8
Les grands équilibres financiers du budget principal	p. 13
L'analyse rétrospective sur 6 ans (2014-2019)	p. 17
Le compte administratif 2019 du budget principal	p. 24
Les budgets annexes	p. 39
Lexique et principes budgétaires	p. 46
Données de synthèse	p. 48
Annexes des comptes	p. 50



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport d'activité retrace l'activité des services de Nantes Métropole en 2019, afin de mesurer l'ensemble des actions engagées à l'échelle des 24 communes de la métropole. Il est évident qu'à l'heure de publier ce rapport, le contexte a considérablement évolué, notamment en raison de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois. Pour autant, l'année 2019 a révélé tout ce qui a fait la force de la métropole nantaise ces derniers mois, et notamment des politiques publiques menées en proximité et une mobilisation collective des citoyennes et citoyens, des collectivités, des entreprises et des associations pour en faire une terre d'innovation au service de la qualité de vie.

C'est dans cette perspective que 385 millions d'euros ont été investis en 2019 afin de financer des projets structurants alliant cohésion intercommunale et transition écologique. C'est par exemple l'ouverture du nouveau marché d'intérêt national (MIN) à Rezé, qui est venu conforter la stratégie de notre Projet alimentaire territorial pour une alimentation responsable et locale. C'est aussi la transformation de la partie ouest de la carrière Miséry, où se niche désormais le Jardin extraordinaire et sa cascade de 25 mètres. C'est encore, dans le quartier de la Création sur l'Île de Nantes, la pose de la première pierre de l'École de design Nantes-Atlantique et la nouvelle Halle 6, pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux créations numériques.



Promue en 2019 Capitale européenne de l'innovation, la métropole nantaise témoigne d'une innovation vertueuse au service du territoire, à l'image par exemple de l'e-Busway de 24 mètres tout électrique sur la Ligne 4, plus confortable, plus spacieux et plus soucieux de la planète, qui réduit l'émission des gaz à effet de serre liés aux transports.

Car si la mobilité est un élément fondamental de nos vies quotidiennes, elle nécessite en permanence des évolutions et adaptations. En 2019, le Chronobus C5 s'est ainsi transformé en Busway, une nouvelle ligne de Navibus est née, la pratique du vélo a été renforcée tandis qu'un nouveau service de covoiturage « Covoit' TAN » est apparu. Celui-ci permet à un passager empruntant le réseau Tan de cumuler les trajets en tramway, bus et covoiturage dans toute la métropole, au prix d'un ticket de tramway.

Nantes Métropole œuvre aussi en faveur de logements plus sobres, en poursuivant ses efforts en matière de rénovation énergétique et en créant des outils visant à aider financièrement les habitants à réduire leur consommation énergétique : la plateforme web « Mon projet Rénov' » a ainsi été créée en 2019. La poursuite des grands projets menés dans les quartiers prioritaires témoigne du même souci d'offrir des logements de qualité à tous les habitants de la métropole, sur la base d'un dialogue continu et sans cesse renforcé avec eux.

Car le dialogue est essentiel au sein d'une métropole vivante et dynamique, et l'année 2019 aura été marquée par un nouveau Grand débat citoyen, consacré à la longévité, pour contribuer au changement de regard sur le vieillissement. Organisé à l'échelle métropolitaine, ce débat a rassemblé 350 personnes pour imaginer des actions concrètes, à travers une démarche participative. Cette démarche s'est d'ailleurs

poursuivie avec un festival dédié organisé à l'école d'architecture de Nantes, confortant la dimension intergénérationnelle du projet et l'importance de faire dialoguer les représentations.

Dialoguer est finalement au cœur de toute la vie démocratique au sein de Nantes Métropole, notamment afin de valoriser la complémentarité entre territoires urbains, périurbains et ruraux, à l'instar du contrat de réciprocité signé avec le PETR du Pays de Retz ou des cinq sémaphores installés en bord de Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

Ce dialogue, il garantit une prise en compte fine des spécificités et singularités de chaque commune pour leur permettre de lancer ou pérenniser de beaux projets. En 2019, la première pierre de la ZAC cœur de Ville a ainsi été posée aux Sorinières, le premier plan local d'urbanisme commun aux 24 communes de la Métropole a été adopté, un pôle funéraire a été inauguré à Saint-Jean-de-Boiseau et la première lisse des Jardins de Barbara a lancé ce premier projet d'habitat participatif 100 % locatif social dans le Grand ouest.

Ces exemples, nombreux, témoignent d'une volonté partagée, à l'échelle des 24 communes de la métropole, de proposer des services publics efficaces et adaptés, comme les services du quotidien que représentent l'eau, la collecte des déchets, la propreté des espaces publics et l'assainissement. Ainsi, les consignes de tri du plastique ont été simplifiées en 2019 (pour Orvault, Carquefou, Nantes, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne et le Pellerin), afin notamment d'anticiper l'extension du plan national de gestion des déchets.

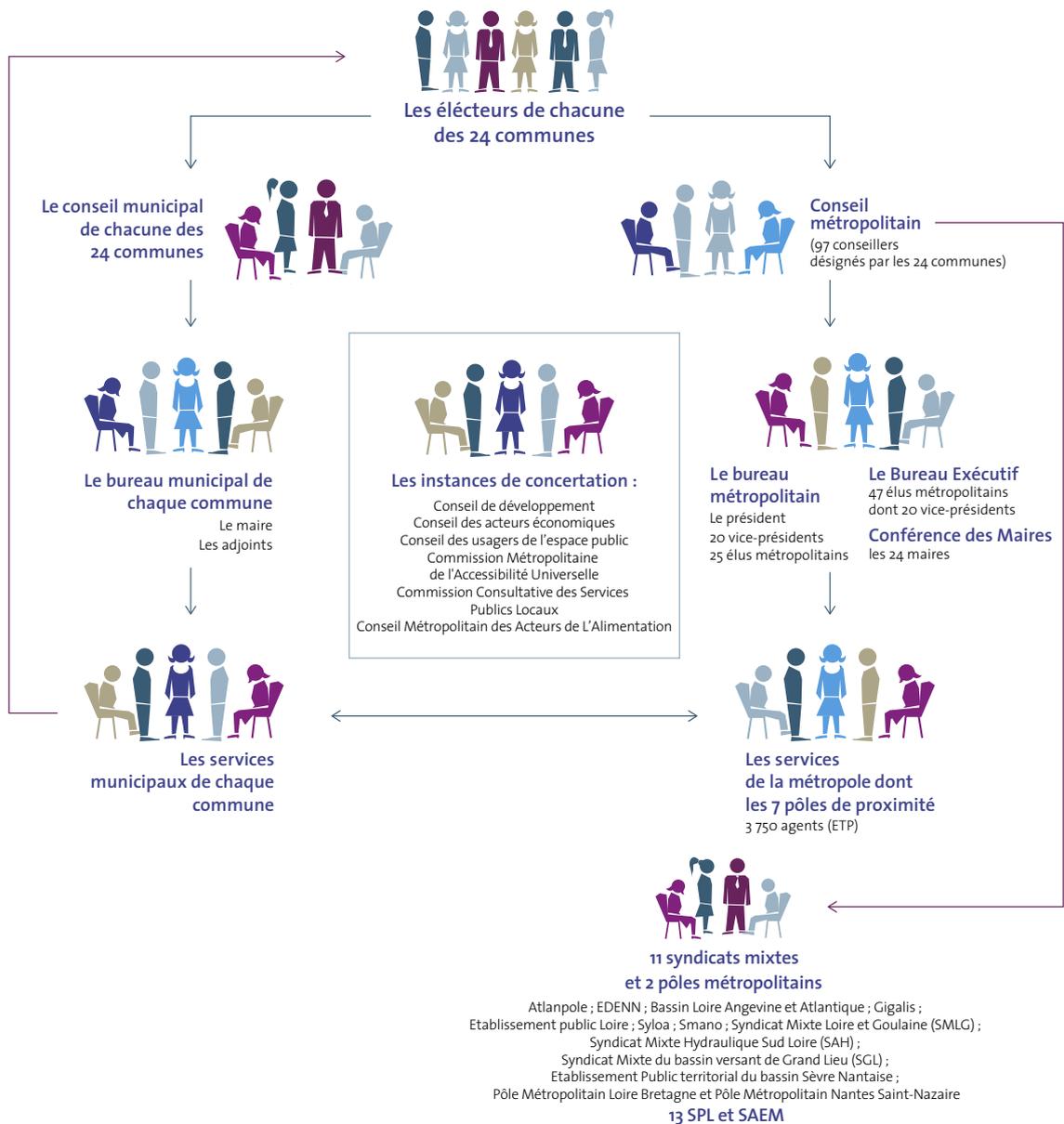
Mesdames, Messieurs, une nouvelle fois, la richesse de ce rapport d'activité témoigne du travail accompli en 2019 par les 3 750 agents de Nantes Métropole. Je tiens, avec vous, à les remercier pour leur engagement, leur sens du service public et leur professionnalisme.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole



L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE EN 2019

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 366)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 51)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 20 structures titulaires de 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement



Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole :
55.14 % soit 982 509€

Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :
4,61 % soit 616 404€

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :
57 % soit 570 000€

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)
Capital détenu par Nantes Métropole :

51,03 % soit 618 171€

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :
5,56%, soit 33 400€

Objet social : agence de développement offrant aux Collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole :
64 % soit 144 000€

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu par Nantes Métropole :

0,53 % soit 8 000€

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 1 830€

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 51 organismes, dont 36 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire Nantes Métropole Habitat.

Participation au capital social de 5 SA d'HLM (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations et Harmonie Habitat)

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS

(Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole :

13,89 % soit 100 000€

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

65 % soit 390 000€

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03 % soit 1 189 656€

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50 % soit 18 500€

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

68 % soit 680 000€

Objet social : affirmer la destination 'Nantes' sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

79 % soit 3 009 900€

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

28 % soit 44 800€

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

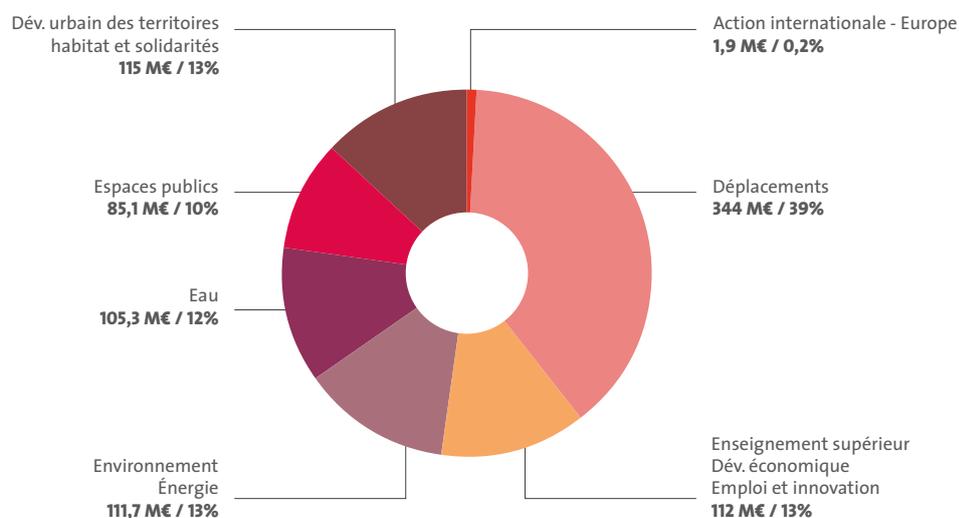
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

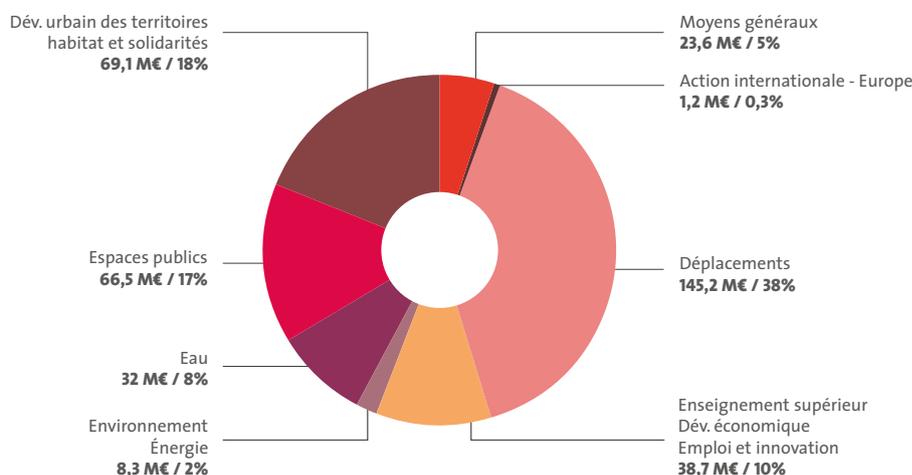
Politiques publiques (tous budgets confondus)	Réalisé 2019 (hors flux croisés*)	
	Dépenses	Recettes
Déplacements	344,0 M€	279,4 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	21,3 M€	3,5 M€
Développement économique métropolitain et international	83,7 M€	15,5 M€
Emploi et innovation sociale	6,9 M€	0,0 M€
Énergie	3,1 M€	4,6 M€
Environnement / Déchets	108,6 M€	77,8 M€
Eau / Assainissement	105,3 M€	123,3 M€
Développement urbain des territoires	92,2 M€	10,4 M€
Habitat et solidarités	22,8 M€	8,8 M€
Espaces publics	85,1 M€	19,5 M€
Action internationale - Europe	1,9 M€	0,0 M€
Sous-total - Politiques Publiques thématiques	875,0 M€	542,8 M€
Opérations hors AP	0,0 M€	0,0 M€
Moyens généraux et masse salariale	257,2 M€	502,1 M€
Gestion financière	86,3 M€	191,2 M€
Sous-total	343,5 M€	693,3 M€
TOTAL	1 218,5 M€	1 236,1 M€

* les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 47,1 M€.

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2019 (875 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2019
(384,6 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux)



Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2019 du budget principal, du budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets, et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget « Transports collectifs ». Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2019, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

En effet, Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Les services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales.
- Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transports collectifs, eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux et stationnement. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe à part entière, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.

Tous budgets confondus, **les dépenses totales de Nantes Métropole s'élèvent à 1 218,5 M€** en retraitant les flux croisés entre les différents budgets (1 265,6 M€ en les intégrant). Près de 72 % de ces dépenses sont directement consacrées aux différentes politiques publiques (875 M€ en 2019), le solde étant pour l'essentiel composé de la masse salariale non affectée aux politiques publiques, des moyens généraux et du remboursement des intérêts et du capital de la dette.

En 2019, Nantes Métropole a poursuivi ses efforts en matière de déplacements, de développement équilibré du territoire et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'emploi et d'innovation.

La politique de déplacements reste, en 2019, le premier poste de dépenses de la Métropole, pour un montant de 344 M€, contre 189,6 M€ en 2018. Les dépenses afférentes aux transports collectifs font en effet l'objet depuis le 1^{er} janvier 2019 d'un budget annexe dédié, les dépenses relatives aux autres déplacements étant conservées au sein du budget principal. Le nouveau mode de gestion de la DSP Transports collectifs en « forfait de charges » augmente les volumes associés, le budget annexe ayant vocation à retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes aux transports collectifs.

Outre la contribution de la Métropole à la TAN, délégataire chargée de l'exploitation du réseau de transports en commun, et qui représente 178 M€, cette enveloppe recouvre également de nombreux investissements. La Métropole a en effet poursuivi sa politique de rénovation des infrastructures et des systèmes bus et tramway avec notamment l'acquisition de busways électriques (38,9 M€), mis en service entre septembre et décembre 2019, le renouvellement de la flotte de bus articulés « GNV » (12,4 M€), le transfert du pôle bus de Commerce (2,1 M€) et les travaux des CETEX bus et trams (11 M€). La Métropole a également engagé les études pour le prolongement de la ligne 4 tandis que continuaient celles relatives à la desserte par tramway de l'ouest de l'île de Nantes.

En 2019, la politique déplacements hors transports collectifs (44,5 M€) a essentiellement porté sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire à la Métropole et les modes doux. On peut noter l'aménagement de la gare de Nantes (13 M€), dont le parvis a été inauguré en octobre, ou le lancement des travaux relatifs au transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau (16 M€). Les mesures en faveur d'une mobilité plus durable se traduisent par la mise en œuvre des plans communaux de déplacements doux (3,3 M€), la fin des travaux sur l'axe express vélo Saint-Herblain – Nantes (1,1 M€) et la piste de l'axe Nord/Sud des Bords de l'Erdre, la facilitation du covoiturage ou encore la création de deux nouveaux pontons (1,4 M€) destinés à la navette fluviale entre l'île de Nantes et le Bas-Chantenay.

Nantes Métropole a par ailleurs accéléré son soutien au développement urbain du territoire et à l'habitat, fondé sur un objectif de développement équilibré de l'agglomération, **en y consacrant 115 M€** (contre 93,8 M€ en 2018). Cette politique s'est traduite par la poursuite des grands projets de l'île de Nantes (14 M€), la construction et la réhabilitation de logements sociaux (9,6 M€), la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain à destination des quartiers prioritaires (6,4 M€), les travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage d'Orvault et de La Chapelle-sur-Erdre (2,4 M€), les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique ou encore le versement d'aides à l'accession. L'acquisition de réserves foncières pour 5,8 M€ concourt également à cette politique.

La politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation occupe, comme les années passées, une place primordiale parmi les actions portées par la Métropole, une diminution (avec **112 M€** contre 176,3 M€ en 2018) liée à l'achèvement du nouveau MIN, livré en février 2019.

Au sein de cette politique, **les actions relevant du développement économique (83,7 M€)**, qui contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain, ont conservé leur prépondérance. Elles recouvrent plusieurs missions : le développement économique durable, le tourisme (équipements culturels, sport de haut niveau, grands événements, patrimoine métropolitain) et les rencontres professionnelles. L'effort d'investissement a ainsi porté sur les derniers travaux de construction du nouveau MIN (9,6 M€, contre 64,6 M€ l'an passé), ainsi que la poursuite de travaux destinés à renforcer l'attractivité sportive du territoire. Après l'ouverture de la salle « 5000 » du Palais des Sports de Beaulieu au cours de l'été 2018, l'année 2019 a vu s'achever les travaux de réhabilitation de la salle 500 et de la salle de gymnastique (5,1 M€) pour une livraison à la rentrée de septembre. Ce soutien à l'attractivité sportive se manifeste aussi par l'attribution de subventions au sport de haut niveau, et l'achat de prestations de communication pour plus de 5,4 M€ aux clubs de sports collectifs portant une ambition européenne.

Nantes Métropole confirme par ailleurs son soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Elle a ainsi consacré 21,3 M€ à la mise en œuvre de ses objectifs ambitieux via les opérations liées à la plate-forme de valorisation économique et créative (Halles 1 & 2), l'IRT Jules Verne (Technocampus Océan) et à la construction de l'IRS 2020. L'opération portant sur la création du pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques s'inscrit également dans ce cadre. Il s'agit notamment de consolider la démarche « Campus Nantes » visant à organiser une politique métropolitaine d'enseignement supérieur cohérente et diversifiée et faire de celle-ci un levier du développement économique de la Métropole. Au-delà de la réalisation d'investissements, cette politique se traduit également par le versement de subventions (appui des industries culturelles et créatives, soutien au développement de la filière numérique sur le territoire, ...).

Sur le volet emploi et innovation sociale, ce sont enfin 6,9 M€ qui ont été mobilisés afin de favoriser l'adéquation entre l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire métropolitain, par le biais notamment d'un soutien financier à l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences, issue de la fusion de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale.

Dans le cadre de sa politique environnementale, Nantes Métropole poursuit une ambition de protection, préservation et valorisation de la biodiversité et des milieux naturels ainsi que l'objectif d'apporter un service durable contribuant à lutter contre les effets de serre et concourant à la transition énergétique. La Métropole a ainsi consacré **108,6 M€** à cet enjeu par le biais notamment de son budget annexe Déchets (81,3 M€). Les autres dépenses recouvrent la défense extérieure contre les incendies (25,3 M€), l'accompagnement à l'agriculture périurbaine et locale ou encore un projet innovant de forêts urbaines. À horizon 2030, les émissions annuelles de CO² par habitant devront avoir diminué de 50 % par rapport à 2003. La mobilisation de nombreuses et multiples opérations d'investissement des directions concourent au service de cet objectif.

La politique de l'eau représente le cinquième poste de dépenses de la Métropole, avec 105,3 M€ en 2019, dont 10,8 M€ relatifs à la poursuite des travaux de modernisation de l'usine

d'eau de La Roche et aux travaux d'extension et de maintenance du réseau de distribution d'eau potable.

Enfin, **la Métropole continue d'accorder une place prépondérante aux espaces publics et à la voirie : 85,1 M€** ont été dépensés en 2019, afin de poursuivre les actions qui visent à la fois à aménager les espaces publics (requalification d'espaces publics en lien avec les politiques « Déplacements » et « Habitat » principalement) et entretenir le patrimoine viaire et les réseaux d'éclairage public (programme ERS : Entretien – Renovation – Sécurité). Ces dépenses recouvrent également le service commun métropolitain relatif au centre de supervision urbain (1 M€), ainsi que le pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau, inauguré à l'été 2019.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 384,6 M€, soit 10,2 % de plus qu'en 2018. Ce niveau d'investissement sans précédent (587 € / habitant) confirme ainsi la pertinence de la stratégie financière de la Métropole.

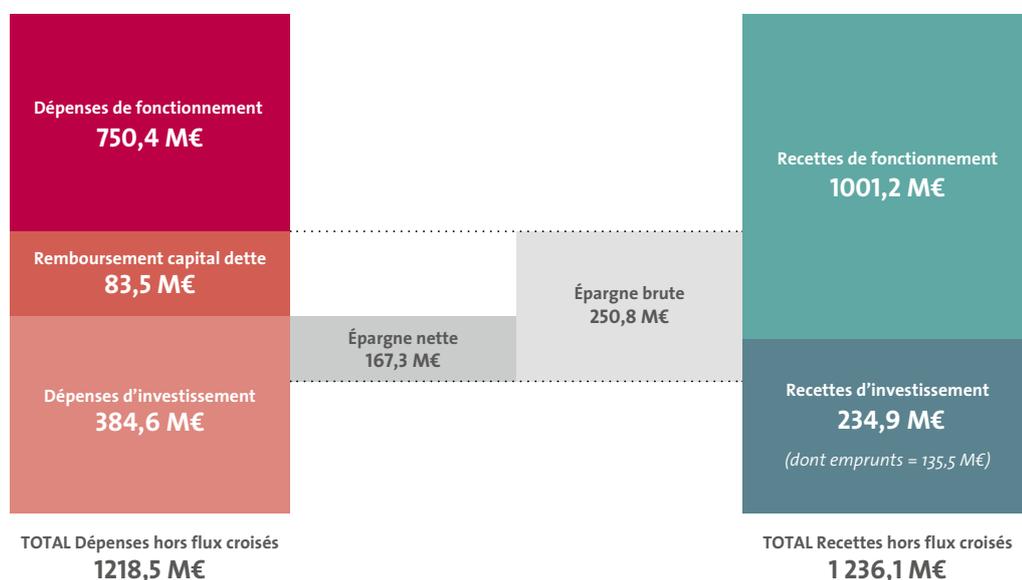
Présentation des équilibres financiers tous budgets

Tous budgets confondus, et retraitées des flux croisés entre budgets (47,1 M€), **les recettes de fonctionnement atteignent 1 001,2 M€, contre 750,4 M€ pour les dépenses de même nature.**

Les niveaux d'épargne s'élèvent par conséquent à 250,8 M€ pour l'épargne brute, et à 167,3 M€ pour l'épargne nette. Celle-ci finance donc plus de 43 % des dépenses d'investissements globales (384,6 M€) réalisées en 2019.

Tous budgets confondus

Retraité des flux croisés entre budgets (*)



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 47,1 M€

Ainsi, le résultat de l'exercice 2019 (= variation du fonds de roulement) s'élève à 17,6 M€ (hors excédents antérieurs cumulés).

Détermination de l'excédent 2019

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – hors neutralisation des flux croisés)



(* les dépenses et les recettes intègrent les flux croisés (47,1 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2019 à 78,7 M€, dont 34,8 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 43,9 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

- Un résultat sur l'exercice 2019 de 17,6 M€,
- Un résultat reporté de 2018 de 61,1 M€.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2014 et 2019 (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2018 hors TC*	CA 2019
1	Ressources fiscales	219,0	230,4	295,6	306,7	311,3	311,3	320,6
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,5
3	Dotations diverses (dont DGF)	135,2	122,4	108,7	110,4	109,7	106,5	108,2
	<i>dont État</i>	135,2	122,4	108,7	102,4	101,6	98,4	100,0
	<i>dont Département</i>	-	-	-	8,0	8,1	8,1	8,2
4	Versement transport	148,9	145,2	150,2	159,7	161,9	32,0	34,5
5	Autres produits de fonctionnement	47,7	47,8	42,4	48,3	67,4	68,5	74,5
6	Recettes réelles de fonctionnement	599,7	594,6	645,7	674,0	699,1	567,1	586,3
7	Dépenses d'intervention	202,4	218,7	218,7	231,0	235,9	138,3	144,3
8	Reversements aux communes	122,4	103,3	99,3	104,6	105,0	105,0	105,7
9	Ressources humaines	89,8	102,7	99,3	107,0	108,8	108,8	110,8
10	Moyens généraux	29,9	29,8	29,8	32,4	35,5	35,5	36,8
11	Divers	4,2	3,1	10,5	8,8	6,6	6,6	8,8
12	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	448,7	457,6	457,6	483,8	491,8	394,3	406,4
13	Épargne de gestion	151,0	137,0	188,2	190,2	207,3	172,8	179,8
14	Frais financiers	15,2	13,6	12,2	10,7	9,5	7,6	7,2
15	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers)	463,9	471,2	469,7	494,5	501,3	401,8	413,6
16	Capacité d'autofinancement (épargne brute)	135,8	123,4	176,0	179,5	197,7	165,3	172,6
17	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	68,2	69,9	74,3	72,6	66,9	55,5	59,4
18	Épargne disponible (nette)	67,6	53,5	101,7	106,9	130,9	109,7	113,2
19	Recettes d'investissement (hors emprunt)	79,1	104,2	88,7	92,7	88,5	80,3	84,7
20	Ressources propres disponibles	146,7	157,7	190,3	199,7	219,4	190,0	197,9
21	Dépenses d'équipement propres	162,6	195,9	195,2	249,2	263,4	216,5	187,9
22	Subventions d'équipement versées	41,2	26,5	37,4	40,6	42,2	42,2	61,0
23	Besoin de financement	57,1	64,7	42,3	90,2	86,2	68,7	51,0
24	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	50,9	57,1	49,6	73,7	91,6	91,6	75,4
25	Recettes totales de l'exercice	729,7	755,9	784,0	840,4	879,2	739,0	746,4
26	Dépenses totales de l'exercice	735,9	763,6	776,7	857,0	873,8	716,0	722,0
27	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	27,9	21,8	14,1	21,5	4,9	4,9	10,4
28	Fonds de roulement au 31 décembre	21,8	14,1	21,5	4,9	10,4	27,9	34,8
29	Encours de dette au 31 décembre (hors PAF**)	661,0	651,5	626,3	628,7	658,1	509,4	525,0
30	Encours de dette total au 31 décembre (PAF inclus)							541,2

* Hors transports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

** Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse

TP : taxe professionnelle - DGF : dotation globale de fonctionnement

Remarque liminaire :

Conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain des 5 octobre et 7 décembre 2018, les dépenses et les recettes afférentes aux transports collectifs sont isolées, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans un budget annexe dédié.

Jusqu'alors, l'exercice de cette politique se manifestait financièrement essentiellement par la perception du produit du versement transport et le versement d'une contribution à la SEMITAN, délégataire des services de transports publics urbains de personnes de l'ensemble du réseau (y compris les services de transport à la demande, de navette fluviale et de navette aéroport), ces flux étant intégrés dans le budget principal de la Métropole.

Le contrat de délégation de service public en vigueur conclu avec la SEMITAN prévoit toutefois le reversement par celle-ci à la Métropole de l'ensemble des recettes d'exploitation du réseau de transport, compensé en retour par le versement d'un forfait de charges.

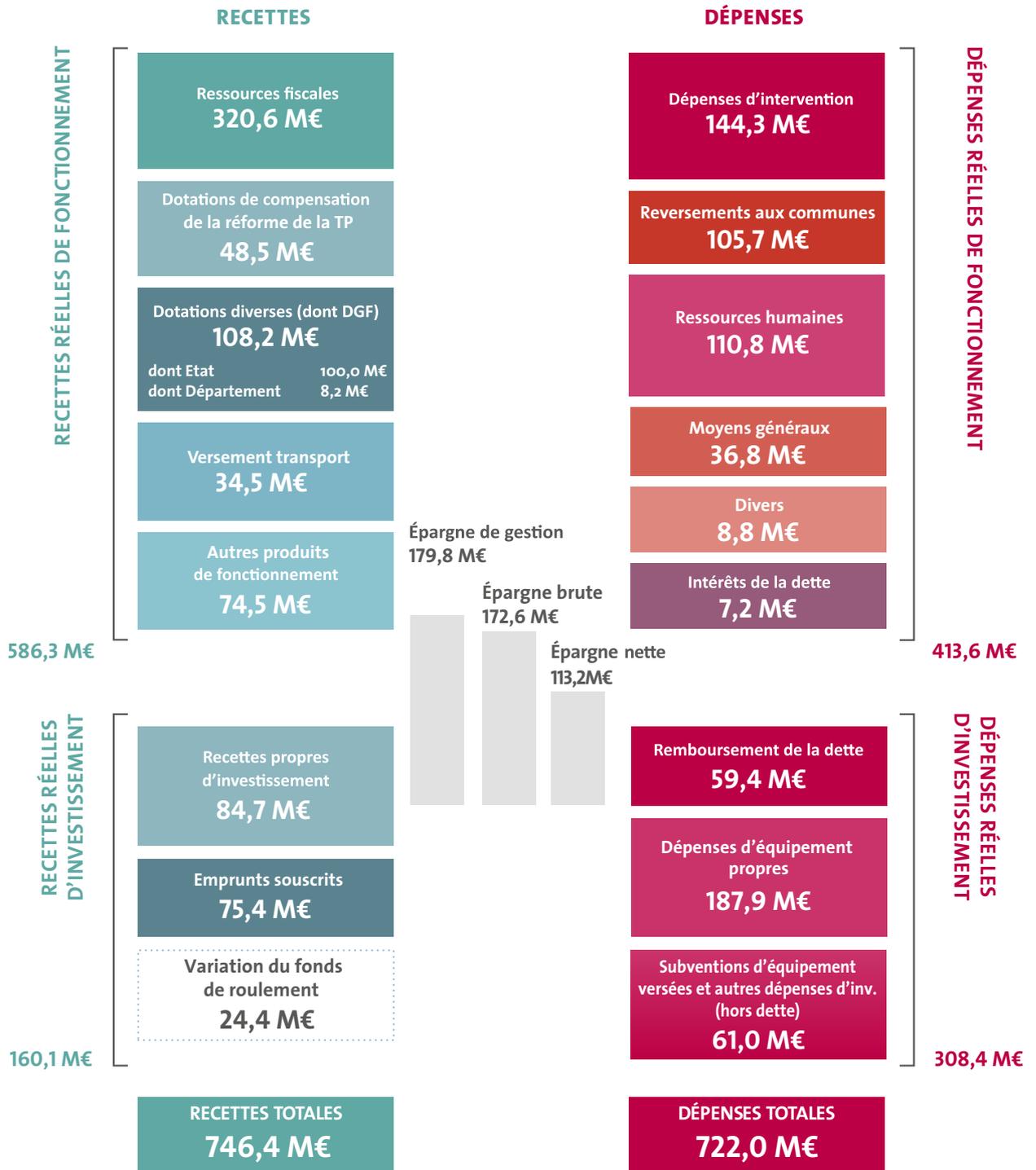
Cette disposition, qui engendre une activité industrielle et commerciale nécessite la création d'un budget annexe permettant de retracer l'ensemble des écritures tant en dépenses qu'en recettes liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la Métropole.

Le budget principal s'en trouve naturellement réduit, et l'analyse de l'exercice 2019 qui y est retracé plus ardue. Leur périmètre n'étant pas identique, l'étude de l'évolution des postes de recettes et de dépenses n'a souvent plus de sens. Par ailleurs, la diminution apparente de la plupart de ces postes et des soldes de gestion masquent les efforts entrepris et l'accroissement des marges de manœuvre métropolitaines, qui apparaissent lors du retraitement des comptes 2018 des montants relevant désormais du budget annexe « Transports collectifs ».

Le présent rapport s'attache donc à présenter, autant que possible, les évolutions enregistrées sur la base des données 2018 retraitées des recettes et dépenses relatives aux transports collectifs. Cet exercice constitue en effet un préalable nécessaire à la bonne compréhension des réalisations 2019 de la Métropole.



Les grandes masses du compte administratif 2019 (budget principal en M€)



Malgré une lecture rendue plus difficile en raison de la création du budget annexe « Transports collectifs », l'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, avec la réalisation d'un volume d'investissement conséquent, grâce au maintien d'un niveau d'épargne élevé en dépit de dépenses de fonctionnement en hausse, et un ré-endettement maîtrisé. Cette année illustre donc à nouveau pleinement la cohérence de la stratégie adoptée en début de mandat, destinée à permettre le financement d'un projet ambitieux d'investissement malgré un contexte durablement marqué par le désengagement de l'État.

Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 722 M€ en 2019,

contre 716 M€ en 2018 en excluant les dépenses relevant désormais du budget annexe « Transports collectifs » (873,8 M€ hors retraitement).

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) **représentent 57,3 % de ce budget et s'accroissent** (sur la base des comptes 2018 retraités) **de 2,9 % en 2019 pour atteindre 413,6 M€.**

Ces dépenses se composent :

- Des dépenses d'intervention : 144,3 M€,
- Des reversements aux communes : 105,7 M€,
- Des charges de personnel : 110,8 M€,
- Des moyens généraux : 36,8 M€,
- Des frais financiers : 7,2 M€,
- D'autres charges diverses : 8,8 M€.

Les dépenses d'investissement atteignent quant à elles 308,4 M€, en recul de 1,9 % par rapport à 2018 (après retraitement). Elles sont constituées essentiellement :

- Des remboursements du capital de la dette pour un montant de 59,4 M€,
- Des dépenses d'investissement hors dette : 248,9 M€.

La Métropole a par ailleurs perçu 746,4 M€ de recettes en 2019 afin de financer ses dépenses, soit une progression de 1 % entre 2018 (comptes retraités) et 2019. Cette relative atonie résulte toutefois de la forte diminution du recours à l'emprunt (- 17,7 %), les autres recettes connaissant une progression dynamique.

La hausse des recettes de la Métropole repose ainsi notamment sur l'évolution des ressources fiscales (320,6 M€, soit + 3% par rapport à 2018), à taux constants. **Les recettes de fonctionnement**, qui représentent 78,5 % des recettes totales, **augmentent au total de 3,4 %**, après neutralisation de l'incidence de la création du budget annexe « Transports collectifs ».

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (84,7 M€) et les emprunts (75,4 M€).

Les recettes de fonctionnement progressant à un rythme supérieur à celui des dépenses de même nature (respectivement + 3,4% et + 2,9% par rapport aux volumes 2018 retraités), les différents soldes d'épargne se sont donc accrus entre 2018 et 2019. **L'épargne brute s'élève ainsi à 172,6 M€**, contre 165,3 M€ en 2018 (solde retraité ; 197,7 M€ hors retraitement). Cette trajectoire s'inscrit elle aussi dans la stratégie financière de la Métropole, l'atteinte d'un niveau élevé d'épargne en constituant même l'un des principaux leviers.

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 10,4 M€), la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2019 de + 34,8 M€.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 6 ANS (2014-2019)

Sur la période 2014-2019, les soldes d'épargne de la Métropole ont globalement augmenté, et rendent compte d'une gestion budgétaire saine :

L'épargne brute est passée de 135,8 M€ en 2014 à 172,6 M€ en 2019. Cette progression, partiellement tronquée par la création du budget annexe « Transports collectifs », repose en grande partie sur la mise en œuvre de la stratégie financière adoptée en 2015.

L'épargne nette est passée de 67,6 M€ à 113,2 M€ entre 2014 et 2019.

Après un exercice 2014 marqué par une progression de l'épargne brute, celle-ci a connu une diminution en 2015. La stratégie financière adoptée par la Métropole, avec une hausse de la fiscalité en début de mandat pour accompagner un fort programme d'investissement, a permis d'enrayer cette évolution et de regagner des marges de manœuvre. En 2016, l'épargne brute atteint ainsi 176 M€. Malgré un contexte contraint, les exercices suivants s'inscrivent dans cette trajectoire haussière grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi à la perception, en 2018, de recettes exceptionnelles liées à la dissolution du syndicat aéroportuaire et au nouveau mode de gestion du marché des mobiliers urbains.

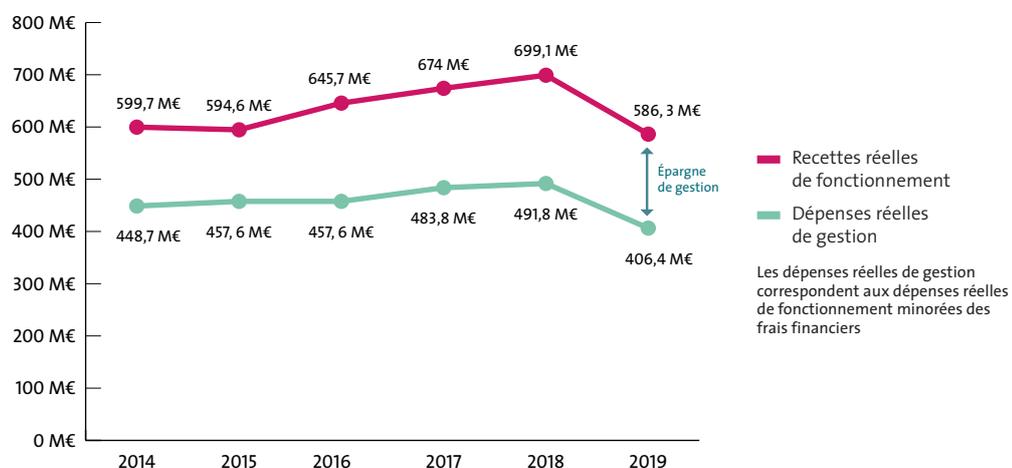
La création du budget annexe « Transports collectifs » en 2019 donne facialement un coup d'arrêt à cette dynamique, l'épargne brute passant de 197,7 M€ à 172,6 M€. Or, en excluant de l'exercice 2018 les montants relatifs aux transports collectifs, l'épargne brute augmenterait en 2019 de 4,5 %. Parallèlement, le taux d'épargne brute, après neutralisation de la sortie des transports collectifs, passe de 29,1 % à 29,4 %.

La diminution parallèle des remboursements d'emprunts (- 7,4 M€) permet de dégager une épargne nette de 113,2 M€.

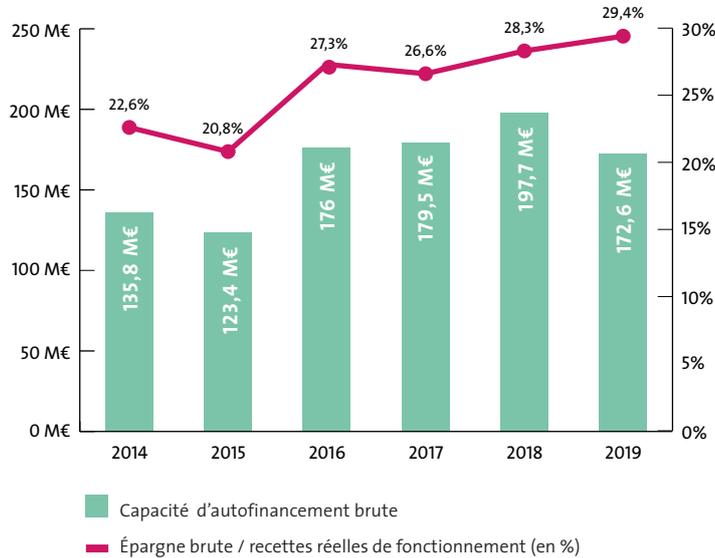
Nantes Métropole conserve donc un volume d'épargne conséquent qui, cumulé aux ressources propres d'investissement, lui permet de financer 79,5 % de son programme d'investissement. Le solde est couvert par le recours à l'emprunt.

Le maintien d'un haut niveau d'épargne

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



Avec 172,6 M€, l'épargne brute dégagée en 2019 apparaît en recul sensible par rapport à l'année précédente (197,7 M€). Ce décrochage apparent résulte toutefois de la réduction du périmètre du budget principal, l'ensemble des dépenses et recettes ayant trait aux transports collectifs relevant désormais d'un budget annexe dédié. Aussi, en retraitant de l'exercice 2018 les postes concernés, l'épargne brute connaîtrait une hausse de 4,5 %.

La progression, après retraitement, plus rapide des recettes de fonctionnement (+ 3,4%) par rapport aux charges de même nature (+ 2,9%) explique cette évolution.

La trajectoire des recettes et des dépenses de fonctionnement résulte toutefois de plusieurs mouvements exceptionnels importants :

- Une reprise de provision de 6,1 M€ induite par la renégociation d'un emprunt structuré (provisionné en 2011).
- L'effet « année pleine » du nouveau marché de mobilier urbain, entré en vigueur en septembre 2018, qui se traduit par des recettes publicitaires de 7,2 M€ (4,1 M€ en 2018) et des charges de 3,6 M€ (1,2 M€ en 2018).
- Les indemnités de 8,4 M€ (contre 4,5 M€ en 2018) liées à l'accélération et à l'achèvement du transfert des entreprises vers le nouveau MIN.
- La reprise financière de 3,3 M€ opérée par l'État dans le cadre de la contractualisation.

Aussi, en retraitant ces sommes, la progression des recettes de fonctionnement serait de + 1,8% en 2019, soit un rythme d'évolution qui resterait supérieur à celui enregistré par les dépenses de fonctionnement (+ 0,6%).

L'augmentation des recettes de fonctionnement repose essentiellement sur les ressources fiscales, qui sont passées de 311,3 M€ à 320,6 M€ (+ 3%) grâce au seul dynamisme des bases taxables, les taux étant restés inchangés. En revanche, les dotations diverses diminuent puisqu'elles s'élèvent à 108,2 M€ en 2019, contre 109,7 M€ en 2018. Si la refonte du mode de calcul de la dotation d'intercommunalité s'est traduite par une hausse de 1,5 M€, l'écrêtement de la dotation de compensation au titre des dispositifs de péréquation induit une perte de 1,9 M€.

Après retraitement de l'impact du budget annexe « Transports collectifs » et des mouvements exceptionnels mentionnés ci-dessus, les dépenses de gestion s'accroissent de 0,7 % en 2019, contre + 1,7% en 2018. Ce rythme illustre la gestion rigoureuse mise en œuvre par la Métropole.

Les dépenses d'intervention s'accroissent de 4,3 % en 2019. Toutefois, en retraitant les dépenses exceptionnelles qui y sont retracées, le volume des dépenses d'intervention baisse de 0,3 %.

Les évolutions sont cependant contrastées au sein de ce regroupement : le coût des délégations de service public (DSP), des contributions obligatoires et autres subventions diminue, tandis que

29,4%
Ratio épargne
brute / recettes
réelles de
fonctionnement
en 2019.

celui des services publics métropolitains s'accroît, notamment du fait de la hausse des indemnités versées dans le cadre du transfert vers le nouveau MIN.

Les dépenses de personnel (27,3 % des dépenses de gestion) nettes des recettes de mutualisation connaissent elles aussi une hausse limitée de 1,8 %, soit + 2 M€. Cette évolution repose à la fois sur les mesures décidées au niveau national (effet GVT pour 1,3 M€, revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2019 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération...) et des actions entreprises par la Métropole (hausse de la valeur du titre-restaurant, mise en œuvre de la feuille de route sur la transition énergétique...).

Les moyens généraux (9,1 % des dépenses de gestion) et les versements aux communes (26 % des dépenses de gestion) augmentent de respectivement 1,3 M€ et 0,7 M€. Les attributions de compensation versées aux communes atteignent 72,7 M€, en hausse de 0,1 M€, tandis que la dotation de solidarité communautaire augmente de 0,6 M€ et s'élève à 33 M€.

Les autres dépenses (2,2 % des dépenses de gestion) s'accroissent enfin, passant de 6,6 M€ à 8,8 M€. Elles intègrent notamment la reprise financière de 3,3 M€ opérée par l'État dans le cadre de la contractualisation.

L'épargne de gestion de la Métropole, différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de gestion, **s'établit donc à 179,8 M€ en 2019**, soit une hausse de 4 % après neutralisation de l'incidence de la création du budget annexe « Transports collectifs ».

La diminution des charges financières liée au faible niveau des taux d'intérêt et à la gestion active de la dette et de la trésorerie, permet à la Métropole de continuer à dégager une épargne significative pour financer ses politiques publiques dans un contexte pourtant fortement contraint.

L'épargne nette atteint ainsi 113,2 M€ en 2019.

Le ratio « épargne brute / recettes de fonctionnement » en 2019 (29,4%) connaît par conséquent une hausse (28,3 % en 2018). Celui-ci reste très satisfaisant et supérieur à ceux constatés sur la période 2014 – 2018. **Nantes Métropole confirme donc sa stratégie de renforcement de ses marges de manœuvre, lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.**

Définitions :

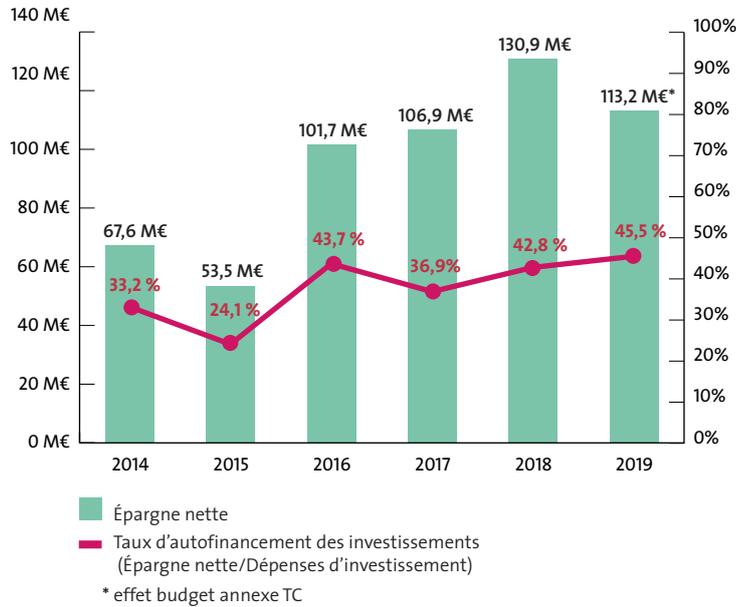
Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

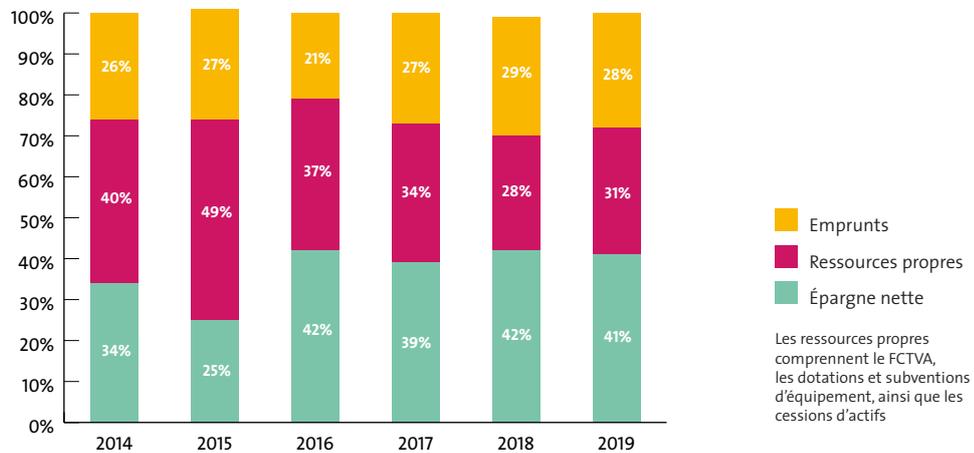


Un volume d'investissement qui reste élevé

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



La structure des recettes d'investissement



248,9
millions d'euros
de dépenses
d'investissements
du budget principal
en 2019, soit environ
380 € par habitant.

En 2019, l'autofinancement net dégagé ainsi que les ressources propres d'investissement représentent 72,4 % des recettes d'investissement.

La métropole poursuit en 2019 le rythme soutenu de réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent ainsi 248,9 M€.** Si ce montant apparaît en baisse par rapport à l'exercice 2018 (305,5 M€), en raison de la sortie des dépenses figurant désormais au budget annexe « Transports collectifs », leur réintégration en 2019 se traduit au contraire par une hausse conséquente (331,7 M€).

Pour investir, Nantes Métropole agit au travers de ses dépenses d'équipement propre, qui s'élèvent à 187,9 M€ en 2019 (réaménagement du parvis Nord de la gare de Nantes, réhabilitation des salles « 500 » et de gymnastique du Palais des Sports de Beaulieu, rénovation de la ligne 1 du tramway, création du pôle universitaire interdisciplinaire...), mais également par le biais des subventions d'investissement versées à ses partenaires et des autres dépenses d'investissement pour un montant de 61 M€.

80 %

du financement
des investissements
est assuré par
les ressources
propres en 2019

Les dépenses d'investissement représentent ce faisant un volume de 380 € par habitant en 2019 (507 € en intégrant les dépenses désormais incluses dans le budget annexe « Transports collectifs »), contre 473 € en 2018. Depuis 2014, l'effort d'investissement cumulé de Nantes Métropole s'élève donc à 1,6 milliard d'€ (transports collectifs inclus).

Cette politique d'investissement traduit de manière effective les ambitions de la mandature 2014 - 2020, soit conjuguer le développement et l'attractivité de la Métropole avec le maintien des grands équilibres financiers et budgétaires.

Le niveau élevé de l'autofinancement ainsi que la réduction du volume d'investissements relevant du budget principal induisent un recours à l'emprunt en baisse sensible (- 16,2 M€). **Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, financent en effet une large part des investissements de Nantes Métropole, puisqu'elles en couvrent 79,5 % en 2019** (71,8 % en 2018, avant la création du budget annexe « Transports collectifs ») :

- **Épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : la création du budget annexe « Transports collectifs » a engendré une contraction apparente de l'épargne nette (- 17,7 M€ entre 2018 et 2019 ; + 3,4 M€ en neutralisant cette évolution), qui s'établit à 113,2 M€. Les recettes d'investissement diminuant par ailleurs de 20 M€, la part de l'épargne nette en leur sein recule donc de 0,7 point (de 42,1 % en 2018 à 41,4 % en 2019).
- **Ressources propres d'investissement** : les ressources propres ont elles aussi décroché, puisqu'elles s'élèvent à 84,7 M€ en 2019, soit une baisse de 3,8 M€ par rapport à 2018. Leur part dans les recettes d'investissement augmente toutefois (31 % en 2019, contre 28,5 % en 2018), conséquence de la diminution plus importante de celles-ci :
 - Les subventions d'équipement s'élèvent à 23,5 M€ comprenant notamment les contributions de l'État (9,6 M€), de l'Union européenne (4 M€), de la Région (3,3 M€) et du Département (2,3 M€).
 - Les dotations et fonds divers comprennent le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2018, pour un montant de 31,2 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 14,3 M€, ainsi que le produit des amendes police (6,2 M€).

45,5 %

des dépenses
d'investissement
sont financées grâce
à l'épargne nette

Le reste des investissements, c'est-à-dire ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé par une troisième source de financement, l'emprunt. Les dettes nouvellement contractées en 2019 s'établissent à 75,4 M€ (91,6 M€ en 2018).

Enfin, conséquence du redimensionnement du budget principal, de l'autofinancement dégagé, des efforts réalisés et, partant, d'un surplus de recettes au regard des charges, le fonds de roulement augmente de 24,4 M€ en 2019.

Définitions :

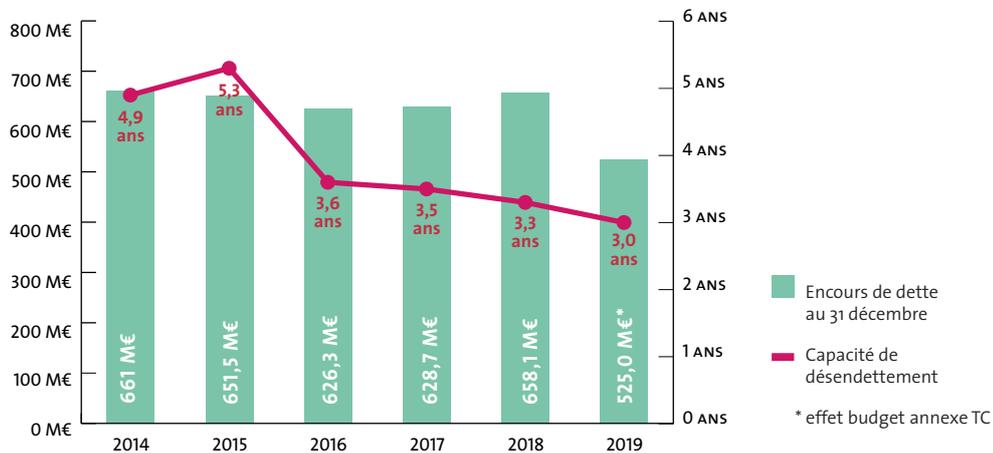
Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

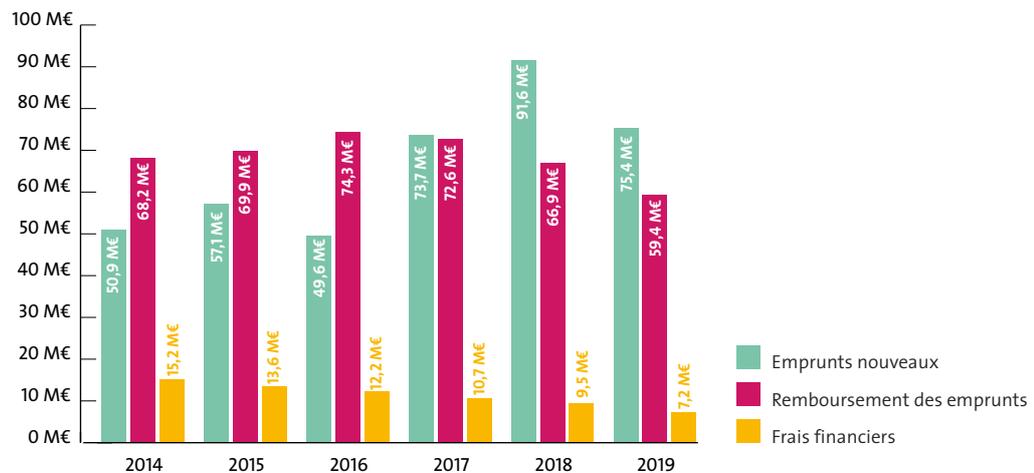
Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

Un ré-endettement progressif et maîtrisé

L'encours de dette et la capacité de désendettement



Évolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



La création du budget annexe « Transports collectifs » a conduit à la sortie du budget principal de 148,7 M€ d'encours, au 1^{er} janvier 2019. Cette évolution, qui se traduit par une diminution sensible de la dette du budget principal, masque le ré-endettement progressif et maîtrisé amorcé en 2017, conformément à la stratégie financière métropolitaine.

En effet, le montant des emprunts nouveaux (75,4 M€) étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (59,4 M€), **l'encours de dette s'accroît naturellement de 16 M€ pour atteindre 525 M€ au 31 décembre 2019**. Doivent désormais s'y ajouter, suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts « Action foncière », ou « PAF », qui représentent 16,2 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières, et qui constituent des créances. L'encours comptable s'élève ainsi à 541,2 M€.

Parallèlement, la charge de la dette de la Métropole diminue. La politique de gestion active menée depuis plusieurs années a permis d'optimiser les conditions de financement des emprunts en cherchant à retenir les meilleures offres de crédit pour la réalisation des nouveaux emprunts et à maîtriser la charge de la dette existante.

3
ans est la
capacité de
désendettement
en 2019.

Le taux moyen de la dette s'établit à 1,43 % en 2019 (tous budgets confondus). La situation favorable des taux du marché, les arbitrages réalisés par la Métropole ainsi que la sortie d'une partie de l'encours du budget principal induisent une réduction des frais financiers qui passent de 9,5 M€ à 7,2 M€.

Compte tenu du niveau de l'autofinancement, l'accroissement de l'encours de dette (hors PAF) ne se traduit pas en 2019 par une diminution des marges de manœuvre de la collectivité ou une dégradation de sa solvabilité. **La capacité de désendettement de la Métropole connaît même une amélioration et s'élève à 3 ans en 2019 (3,3 ans en 2018).**

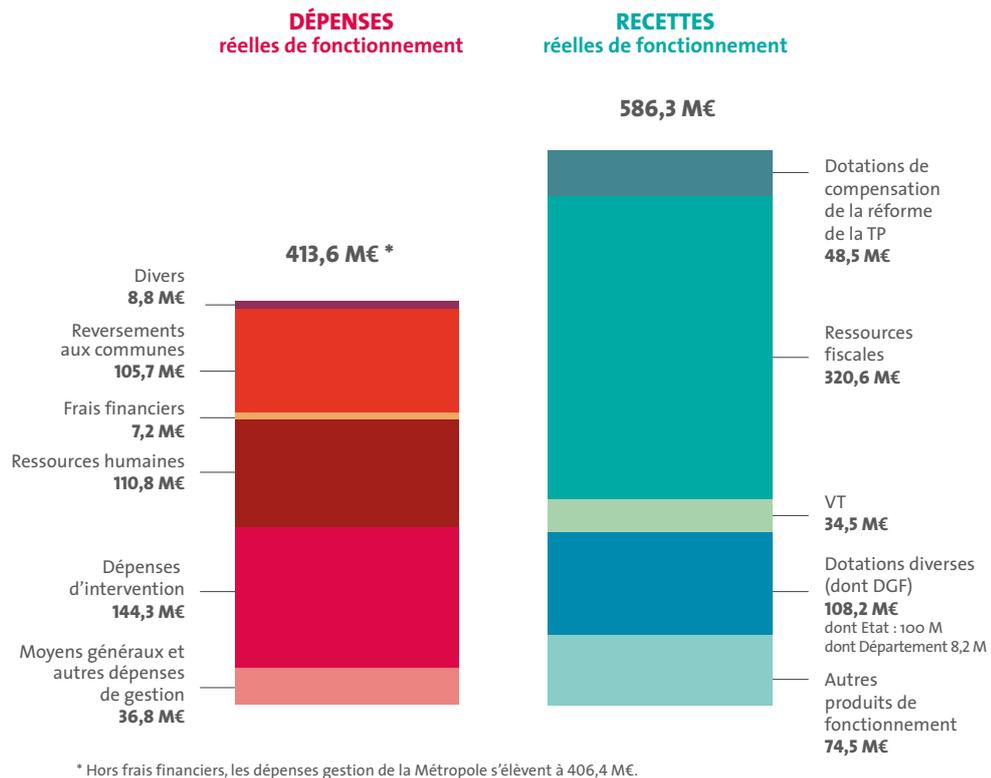
Définitions :

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

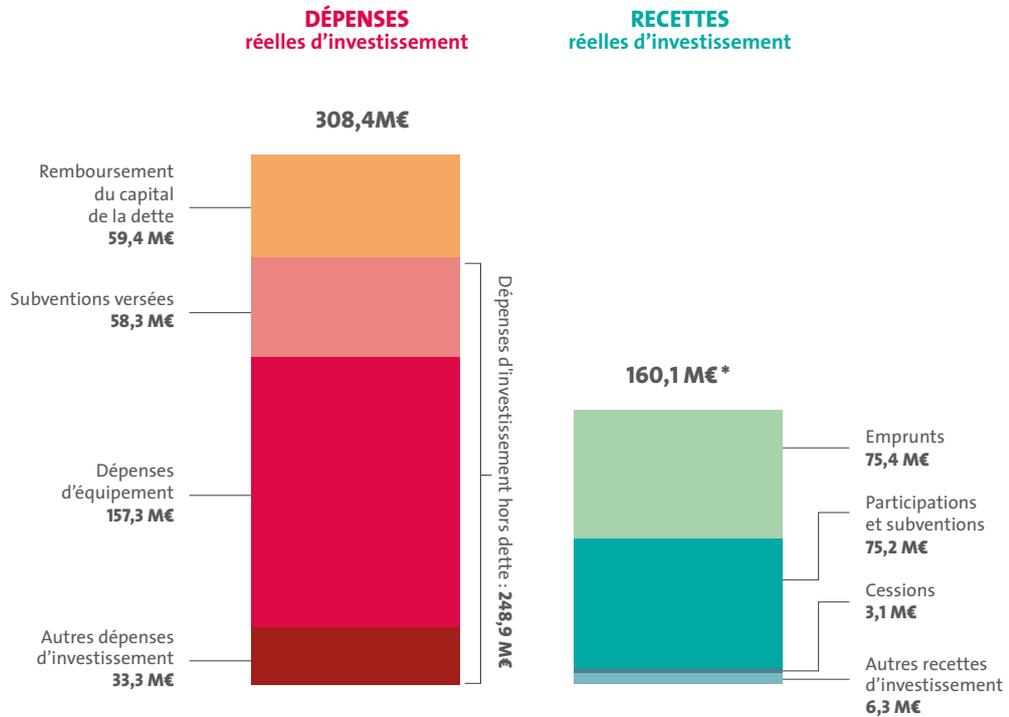


La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondants aux opérations courantes et régulières de la Métropole.

En 2019, **les dépenses de fonctionnement représentent 413,6 M€** (en intégrant les frais financiers). **Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 586,3 M€**. L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, s'établit ainsi à 172,6 M€.



La section d'investissement



* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 306,9 M€.

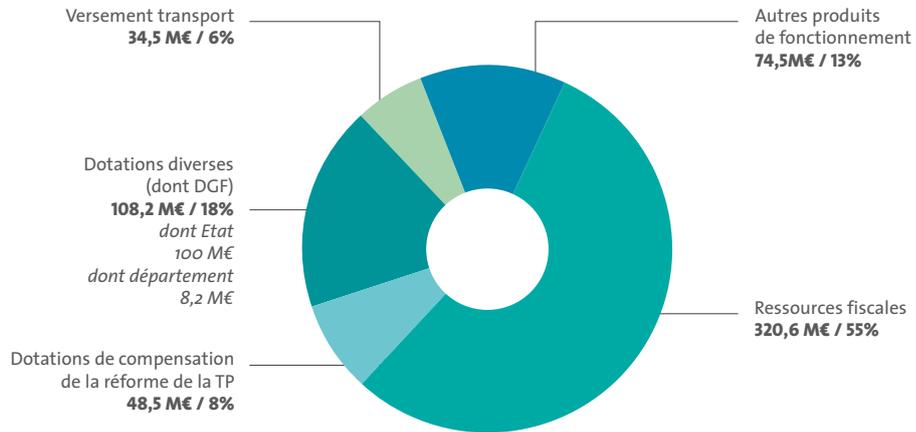
Les opérations de grande envergure, qui enrichissent le patrimoine de la Métropole, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elle retrace les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.) et les remboursements du capital de la dette, d'une part, les emprunts et dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par Nantes Métropole, d'autre part.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses réelles d'investissement atteignent 308,4 M€ en 2019 (dont 59,4 M€ de remboursements du capital de la dette), alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 160,1 M€ (y compris les cessions).

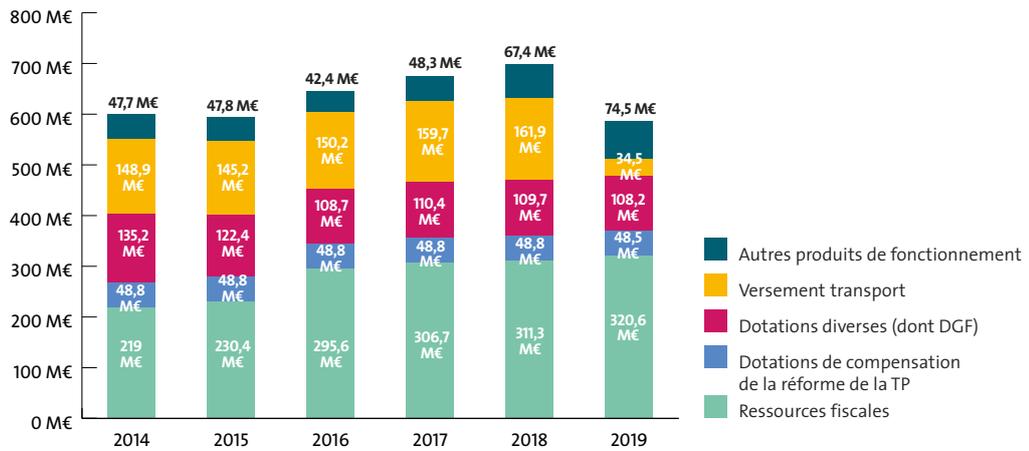


Les recettes de fonctionnement

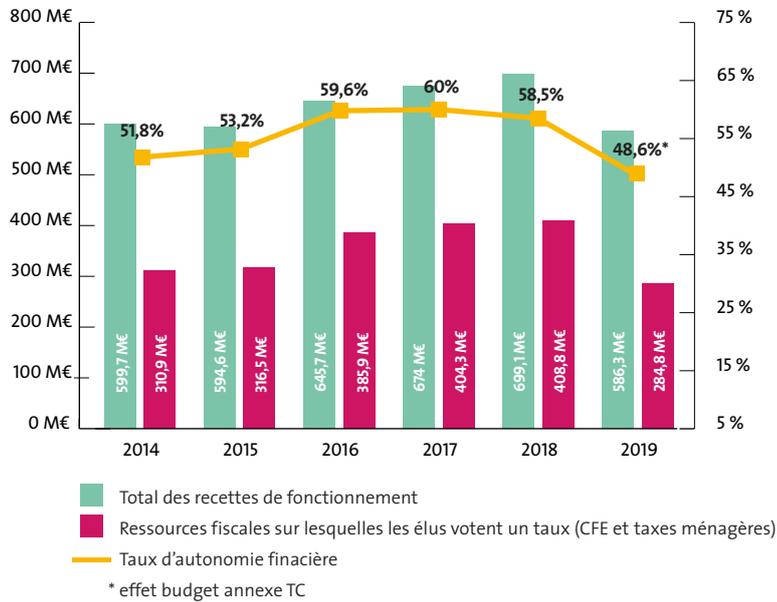
La structure des recettes de fonctionnement en 2019 (586,3 M€)



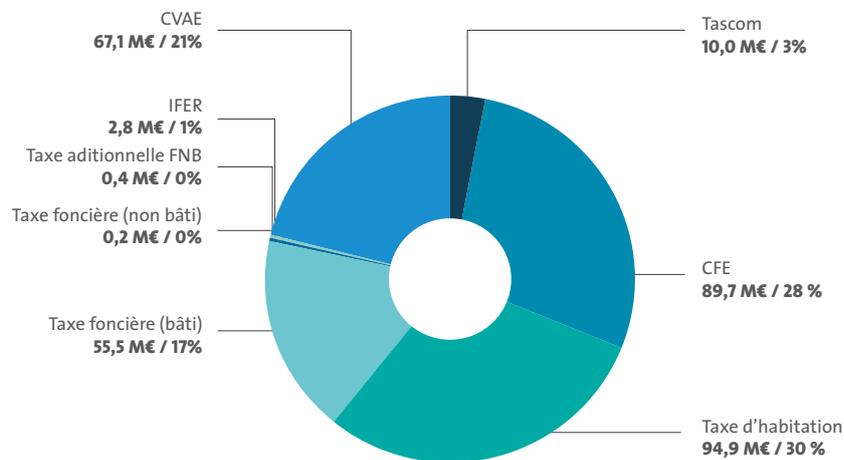
Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



La structure des ressources fiscales en 2019 (320,6 M€)



Conséquence du dynamisme du territoire, de son attractivité, mais aussi de la perception de recettes exceptionnelles, **les recettes de fonctionnement de Nantes Métropole** connaissent, en neutralisant le transfert au budget annexe « Transports collectifs » de la dotation générale de décentralisation et d'une part importante du versement transport, une forte progression en 2019 et **s'élèvent à 586,3 M€** (soit + 3,4%). En retraitant les mouvements exceptionnels liés à l'effet « année pleine » du marché de mobilier urbain et, surtout, une importante (6,1 M€) reprise de provision induite par la renégociation d'un emprunt structuré, le rythme de progression des recettes de fonctionnement est de 1,8 %.

Des recettes de fiscalité dynamiques

Entre 2018 et 2019, **les ressources fiscales directes** (hors TEOM) **progressent de 9,3 M€, en raison de la seule dynamique des bases taxables, pour atteindre 320,6 M€.**

Les ressources fiscales de Nantes Métropole sont constituées d'une diversité de taxes et d'impôts, qui connaissent des évolutions différentes. Parmi les contributions directes, la collectivité perçoit les recettes fiscales de substitution de la taxe professionnelle, c'est-à-dire la cotisation foncière des entreprises (89,7 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (67,1 M€), la taxe sur les surfaces commerciales (10 M€), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (2,8 M€) et enfin la taxe additionnelle au foncier non bâti (0,4 M€). Elle perçoit également le revenu des taxes « ménages » : la taxe d'habitation (94,9 M€), la taxe foncière sur les propriétés bâties (55,5 M€) et sur les propriétés non bâties (0,2 M€).

A cela s'ajoute enfin une quote-part de 20 % du produit du versement transport (soit 34,2 M€) et de la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (soit 0,3 M€), destinée à financer les dépenses affectées à la mobilité.

Le produit des taxes « ménages », soit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, progresse ainsi de 5,4 M€ en 2019. Parallèlement, le produit généré par la CFE a légèrement diminué (-1,7 M€) en raison de l'exonération, à compter de 2019, de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 €, cette mesure inscrite dans la loi de finances pour 2018 n'étant pas intégralement compensée. La CVAE a quant à elle fortement augmenté (+ 5,8 M€, soit une hausse de 9,5 %), reflet de la dynamique économique du territoire nantais.

Parmi les produits des autres contributions fiscales économiques, seule la TASCOM a enregistré une baisse (- 2,8 %), les IFR s'étant en effet accrus (+ 5,2%), portés par la revalorisation tarifaire de 1,3 % décidée au niveau national, tout comme la TAFNB (+ 0,2%).

Conséquence du transfert au budget annexe « Transports collectifs » de 80 % du produit du versement transport, l'autonomie financière de Nantes Métropole est en retrait de près de 10 points en 2019. Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » atteint ainsi 48,6 %, soit un niveau proche de 2018, après retraitement du versement transport (49 %).

Des dotations versées par l'État en baisse

L'année 2018 a marqué la fin des ponctions effectuées par l'État sur les dotations versées aux collectivités au titre du redressement des finances publiques, après quatre années de baisse consécutives. Toutefois, si ce dispositif n'existe plus, **l'enveloppe allouée par l'État aux collectivités reste contrainte.**

Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTF suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La participation au financement de la péréquation (DSU, DSR) et de l'actualisation annuelle des données nationales de la population est matérialisée par la diminution de la dotation de compensation (- 1,9 M€), qui constitue l'une des deux composantes de la dotation globale de fonctionnement. L'autre composante, soit la dotation d'intercommunalité, enregistre quant à elle une hausse de 1,5 M€ grâce à l'accroissement de la population et la refonte de ses modalités de calcul par la loi de finances pour 2019. La suppression, dans le dispositif national, d'enveloppes dédiées à chaque catégorie juridique d'intercommunalité à fiscalité propre au profit d'une enveloppe unique ainsi que l'abondement de cette dernière à hauteur de 37 M€ ont en effet joué positivement sur le niveau de la dotation perçue par Nantes Métropole. Au final, la DGF passe de 94,1 M€ en 2018 à 93,7 M€ en 2019, soit une baisse de 0,4 %.

355,1
millions d'euros
de produit fiscal
en 2019, c'est-à-dire
60,6 % des recettes
de fonctionnement
du budget principal.

- Les compensations fiscales économiques, qui ne représentaient plus que 0,1 M€ en 2018, s'établissent à près de 1,9 M€ en 2019 en raison de l'introduction d'une exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles à 3,9 M€.
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) connaissent leur première baisse en 2019, passant de 48,8 M€ à 48,5 M€. La loi de finances pour 2019 a en effet intégré la DCRTP aux variables d'ajustement, revenant ainsi sur la promesse de compensations sanctuarisées réalisée lors de la suppression de la taxe professionnelle. Le FNGIR reste quant à lui inchangé.
- Citons enfin 0,5 M€ au titre du FCTVA, conséquence des dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétences réalisés en 2017 s'élève à 8,2 M€ en 2019, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2018. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Une hausse des autres recettes de fonctionnement portée par les recettes exceptionnelles

Les autres recettes de fonctionnement augmentent en 2019 (+ 10,5%) et s'établissent à 74,5 M€, soit + 7,1 M€. Toutefois, le retraitement des recettes exceptionnelles liées à la reprise de provision induite par la renégociation d'un emprunt structuré, ainsi que l'effet « année pleine » du marché de mobilier urbain, neutralise cette hausse. Hors mouvements exceptionnels, les autres recettes de fonctionnement diminuent ainsi de 2,1 M€ par rapport à l'an passé.

Ce constat global masque toutefois les trajectoires diverses des différentes composantes des autres recettes de fonctionnement.

Les ressources en provenance d'autres collectivités progressent ainsi fortement pour s'établir à 6 M€ contre 4,7 M€ en 2018 (en excluant les recettes désormais perçues par le budget annexe « Transports collectifs »). Cette hausse concerne principalement les fonds européens ainsi que les participations versées par l'État.

Le produit de la taxe de séjour augmente lui aussi (+ 5,8%) grâce aux 205 000 nuitées supplémentaires constatées en 2018, et du fait de la collecte de la taxe par les opérateurs internet, notamment AirBnB, sur l'ensemble du territoire de la métropole.

À noter également l'accroissement de 0,3 % des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2019, 41,4 % des effectifs métropolitains sont mutualisés, soit 1 589 agents, majoritairement avec la ville de Nantes, sur un effectif total de 3 838 agents.

D'autres produits ont en revanche diminué en 2019, à l'image des droits de place et de stationnement en recul de près de 46 % (- 2,70 M€). Cette baisse, qui s'explique par le remplacement des contraventions de stationnement par les forfaits post-stationnement (FPS), est ainsi compensée par les recettes perçues à ce titre (2,5 M€).

17,1 %

Compte tenu du transfert de 80 % des recettes du versement transport vers le budget annexe dédié, la part des dotations versées par l'État au sein des recettes de fonctionnement s'accroît en 2019 : elle correspond à 17,1 % du montant global (contre 14,5% en 2018)

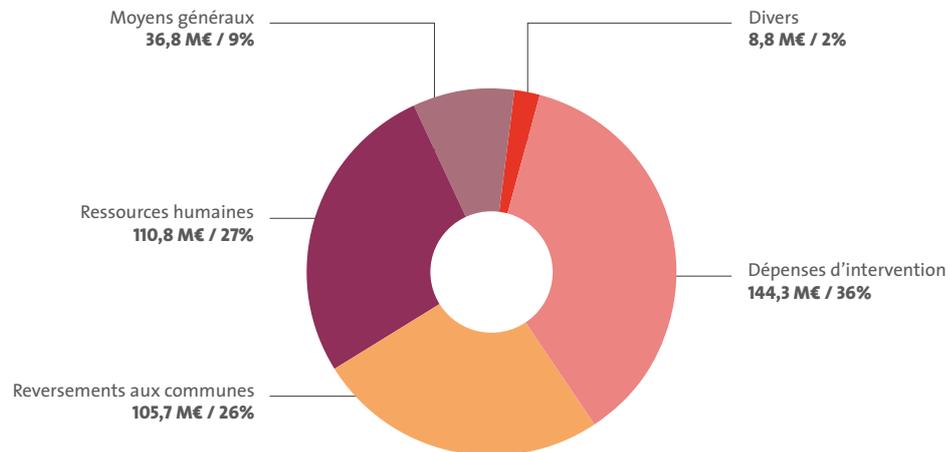
Définitions :

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFRER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le VT pour déterminer les ressources fiscales totales.

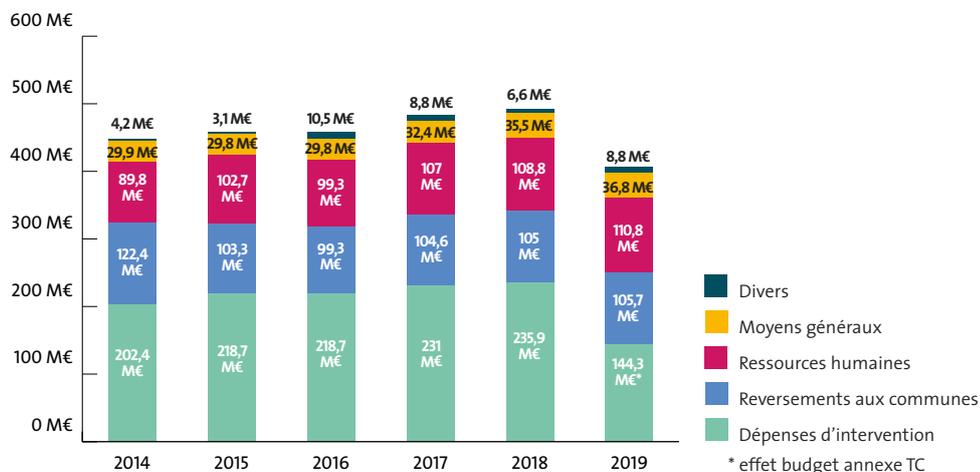
Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2019 (406,4 M€)



Évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (donc hors frais financiers) de la collectivité diminuent fortement en 2019, sous l'effet de la création du budget annexe « Transports collectifs », et n'atteignent plus que **406,4 M€** (contre 491,8 M€ en 2018). Toutefois, en excluant de l'exercice 2018 les dépenses transférées au nouveau budget annexe, les dépenses de gestion apparaissent en hausse de 3,1 %.

Des dépenses d'intervention qui contribuent à la réalisation du projet métropolitain

Entre 2018 et 2019, hors dépenses transférées au budget annexe « Transports collectifs », les dépenses d'intervention augmentent de 4,3 % et atteignent **144,3 M€**. Cette évolution tient compte des indemnités versées aux entreprises du MIN (8,4 M€), qui constituent une dépense exceptionnelle, ainsi que de l'effet « année pleine » du nouveau mode de gestion du marché vélos. Les marchés vélos et mobiliers urbains, précédemment réunis dans un même marché, ont en effet été scindés à compter du 1^{er} septembre 2018. Depuis cette date, la Métropole supporte donc les dépenses d'exploitation des vélos Bicloo (1,2 M€ en 2018 ; 3,6 M€ en 2019).

144,3
millions d'euros
de dépenses
d'intervention
en 2019.

Une lecture plus fine des différentes dépenses d'intervention permet par ailleurs de mettre en avant les nouvelles dépenses subies ainsi que les efforts entrepris par la Métropole.

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des services publics communautaires, qui incluent les indemnités versées aux entreprises du MIN, **s'établissent à 50,5 M€** en 2019, contre 43,2 M€ en 2018 après retraitement des dépenses relevant désormais du budget annexe « Transports collectifs ». Alors que les charges liées aux aménagements urbains et à l'accueil des gens du voyage augmentent (respectivement + 12% et +7 %), les consommations d'énergie induites par les réseaux d'éclairage public poursuivent leur baisse (- 4,8 %), en cohérence avec le plan d'actions pour limiter les consommations énergétiques. Les charges induites par la propreté urbaine (- 9,7 %) et le sport de haut niveau (- 24,2 %) diminuent également, conséquence des fortes hausses enregistrées en 2018.

Les DSP en cours supportées par le budget principal **représentent une charge de fonctionnement de 22,6 M€** en 2019, soit une baisse de 1,6 %. Cette évolution concerne en premier lieu la DSP relative à l'exploitation de la Cité des Congrès (- 0,5 M€), grâce à la reprise d'excédents sur compte conventionnel prévue au contrat, mais aussi la DSP « Ports fluviaux », suite à la signature d'un nouveau contrat entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018, et la DSP pour l'animation et le développement du cluster Quartier de la création. Le coût des DSP allouées au Voyage à Nantes (DSP « Machines de l'île », « Tourisme » et « Château de Ducs de Bretagne ») apparaissent en hausse, notamment en raison du financement de Nantes Food Forum et du parcours « Traversée moderne d'un vieux pays ». Le coût de la DSP relative à la patinoire du Petit-Port se maintient enfin à 1,6 M€.

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **36,1 M€** en 2019, **pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en baisse de 2,4 % par rapport à l'année précédente. La contribution versée au SDIS, qui représente 70 % de ces versements obligatoires et diminue de 1,9 % suite à la refonte des contributions de l'ensemble des financeurs, en constitue l'explication principale. Citons également l'arrêt de la contribution au syndicat aéroportuaire, et le léger recul du versement à l'ESBANM (- 0,3 %). Les contributions au Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire (+ 0,2 M€), à Atlanpole et au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques sont en revanche en hausse.

La contribution versée au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) atteint enfin, comme l'an passé, 5,3 M€.

Les subventions et autres contributions diminuent elles aussi et **s'établissent en 2019 à 35 M€** (- 0,4 % par rapport à 2018). Cette baisse ne concerne toutefois que les subventions au titre des emplois solidaires (- 0,05 M€) du fait de l'arrêt du dispositif « emplois d'avenir », le soutien aux manifestations (- 0,2 M€) et les autres subventions (- 0,4 M€). L'ensemble des autres subventions et contributions a augmenté en 2019. Celles-ci se partagent entre les dispositifs de solidarité transférés du Département (FAJ, du FSL et CLIC), qui représentent 4,7 M€, la subvention pour l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (4 M€), le soutien aux clubs de haut niveau (4,3 M€) et aux grands événements sportifs (0,4 M€)... En 2019 ont ainsi eu lieu la Solitaire Urgo – Le Figaro, le championnat de France de cyclisme sur route, l'accueil de matchs du championnat d'Europe de volley-ball, l'Open international de Squash de Nantes au Château des Ducs de Bretagne, la course ODYSSEA, les Foulées du Tram, le tournoi international Futsal Erdre, le trophée des sprinters à Couëron... À noter également le soutien aux grandes manifestations (0,3 M€), avec une année 2019 marquée, entre autres, par deux grands événements maritimes : La Mer XXL et Débord de Loire.

Les dépenses de personnel nettes des recettes de mutualisation représentent 27,3 % des dépenses de gestion pour un montant de **110,8 M€** (contre 108,8 M€ en 2018).

En 2019, 41,4% des effectifs sont mutualisés, soit 1 589 agents au total, dont 1 567 agents avec la ville de Nantes et 22 agents avec d'autres villes de la Métropole pour le centre de supervision urbain et la réalisation d'actions portant sur la transition énergétique et le nettoyage.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2019 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR), qui impactent la masse salariale pour 0,6 M€ ;
- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité correspondant aux avancements d'échelons et de grades des agents dont les conséquences financières s'évaluent à 1,3 M€ ;

- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole : hausse de la valeur faciale du titre-restaurant qui passe de 9 € à 9,2 €, et dont le coût s'élève à 0,1 M€, révision du régime indemnitaire (RIFSEEP), création d'une indemnité pour les trajets domicile - travail effectués en vélo, etc ;
- Le renforcement de l'action métropolitaine au service du territoire : notamment pour la mise en œuvre de la feuille de route sur la transition énergétique.

Les moyens généraux augmentent enfin de 3,8 %, passant de 35,5 M€ à **36,8 M€**. Cette évolution s'explique majoritairement par les charges afférentes à la location de l'immeuble « Polaris », afin de reloger certains services de la Tour Bretagne, les dépenses énergétiques et l'achat de carburant, suite aux évolutions tarifaires.

105,7
millions d'euros de
versements aux
communes membres
(AC + DSC) en 2019

Un maintien de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres

Dans la continuité des années précédentes, **Nantes Métropole confirme sa politique de redistribution financière en direction de ses communes**, afin de garantir un certain équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part. **La Métropole a redistribué 105,7 M€ en 2019**, correspondant à une hausse de 0,7 M€ par rapport à l'année précédente (+ 0,7%). Les versements aux communes représentent donc 26 % des dépenses de gestion.

L'année 2019 n'ayant pas donné lieu à de nouveaux transferts de compétence, cette évolution, mineure, repose exclusivement sur la dotation de solidarité communautaire. Celle-ci progresse de 1,8 %, passant de 32,4 M€ à 33 M€, en raison du mode de calcul de cette dotation, indexée sur l'évolution des recettes fiscales de la Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations.

Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 50,4 € par habitant, soit un niveau de redistribution important.

Les attributions de compensation se maintiennent quant à elles à 72,7 M€.



Focus sur la contractualisation avec l'État

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 a introduit un dispositif de contractualisation avec l'État pour les collectivités et leurs groupements à fiscalité propre afin de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB et le montant de la dette publique. Sont concernées par cette mesure les 322 collectivités et groupements dont les recettes réelles de fonctionnement 2016 du budget principal sont supérieures à 60 M€.

Le contrat, signé en juin 2018 par Nantes Métropole, limite sur une durée de trois ans, le taux de croissance annuel d'évolution de ses dépenses à 1,2%. Ce taux d'évolution maximum est appliqué à une base constituée des dépenses réelles de fonctionnement 2017 du budget principal, minorée des atténuations de charges et de produits (notamment l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire) et des dotations aux provisions.

Par conséquent, pour Nantes Métropole, la trajectoire de ses dépenses a été fixée de la manière suivante pour les années à venir :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	421 498 738 €	426 556 723 €	431 675 404 €	436 855 508 €

Un dépassement des dépenses de fonctionnement 2018 a induit une reprise financière de 3,3 M€ prélevée sur la fiscalité en 2019.

Les dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour l'évaluation du contrat en 2019 s'élevaient à 342,7 M€. Comme pour 2018, elles font l'objet d'une discussion avec les services de l'État.

Il est néanmoins précisé que la gestion de la crise sanitaire n'a pas permis de finaliser à ce stade le calcul définitif au titre de 2019. Le travail avec les services de l'État (Préfecture, DRFIP) est encore en cours au moment de bouclage du présent rapport. Les montants ci-dessous sont donc donnés à titre indicatif.

Les retraitements opérés en 2018, tant du fait des changements de périmètre budgétaire qu'en raison d'éléments exceptionnels, devraient être reconduits et leur montant actualisé :

- Les changements de périmètre budgétaires liés au nouveau mode de gestion des marchés vélos et mobiliers urbains depuis le 1^{er} septembre 2018 (-3,6 M€),
- Les dépenses nouvelles liées à la compétence GEMAPI, exercée par Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018 (-0,3 M€),
- Les nouvelles mutualisations intervenues à compter de 2018 (-0,6 M€),
- Les dépenses exceptionnelles relatives au transfert du MIN (-4,3 M€).

D'autres retraitements devraient être pris en compte :

- Les conséquences des émeutes et manifestations,
- La gestion de la crise migratoire,
- La neutralisation de la création du budget annexe « Transports collectifs » au 1^{er} janvier 2019.

Et des retraitements complémentaires (notamment le relogement impératif des services en vue de l'évacuation de la Tour Bretagne pour 1,5 M€) sont encore en cours de discussion avec les services de l'État (Préfecture, DRFIP).

Par conséquent, le montant de l'éventuelle reprise en 2020 ne peut être présenté dans ce rapport.

L'éventuel non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses se traduira par une reprise financière atteignant 75% du dépassement et sera comptabilisée sur l'exercice 2020. Une provision de 5 M€ a été inscrite à cet effet au BP 2020.

Définitions :

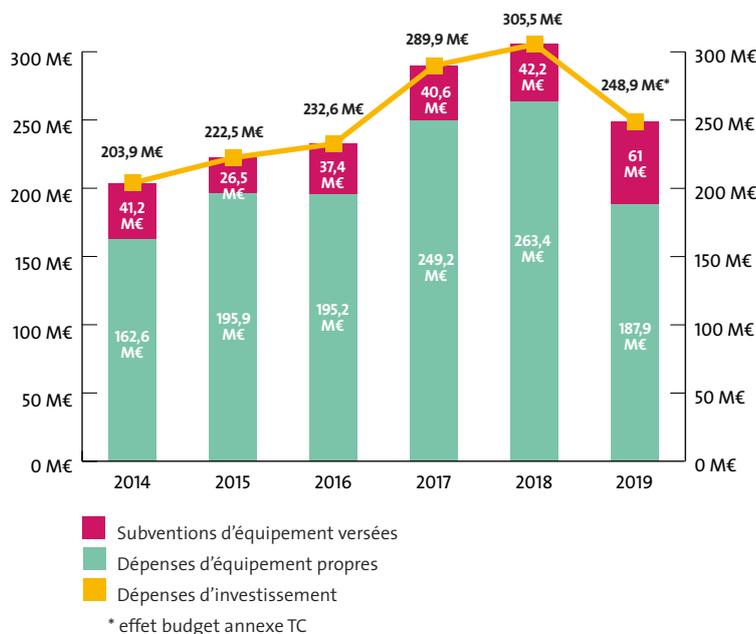
Dépenses d'intervention : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

L'épargne et le financement des investissements

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	599,7	594,6	645,7	674,0	699,1	586,3
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	448,7	457,6	457,6	483,8	491,8	406,4
Épargne de gestion	151,0	137,0	188,2	190,2	207,3	179,8
Taux d'épargne de gestion	25,2 %	23,0 %	29,1 %	28,2 %	29,6 %	30,7 %
Charges financières	15,2	13,6	12,2	10,7	9,5	7,2
Capacité d'autofinancement brute	135,8	123,4	176,0	179,5	197,7	172,6
Taux d'épargne brute	22,6 %	20,8 %	27,3 %	26,6 %	28,3 %	29,4 %
Remboursement des emprunts	68,2	69,9	74,3	72,6	66,9	59,4
Capacité d'autofinancement nette	67,6	53,5	101,7	106,9	130,9	113,2
Taux d'épargne nette	11,3 %	9,0 %	15,7 %	15,9 %	18,7 %	19,3 %

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



Un autofinancement élevé qui garantit la réalisation d'un haut niveau d'investissement

La création du budget annexe des « Transports collectifs » s'est traduite par la sortie du budget principal d'un volume plus important de recettes de fonctionnement (- 131,4 M€) que de charges de même nature (- 97,5 M€), ce qui explique la diminution apparente de l'épargne de gestion en 2019 (179,8 M€ contre 207,3 M€ en 2018). Toutefois, le retraitement des postes transférés du budget principal 2018 met en évidence une hausse de l'épargne de gestion de 7 M€ en 2019, sur la base de périmètres identiques. **Le taux d'épargne de gestion s'accroît** lui aussi **et passe de 29,6 % à 30,7 %**.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, poursuivent quant à eux leur décroissance entamée en 2012 et diminuent de 2,3 M€ en 2019. Cette baisse s'inscrit à la fois dans un contexte local de réduction du périmètre du budget principal, et dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt des emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas. La réduction des frais financiers, conjuguée à la hausse de l'épargne de gestion, se traduit par la **progression de la capacité d'autofinancement brute, qui s'élève à 172,6 M€**, soit une hausse de 7,4 M€ par rapport à 2018 (budget 2018 retraité des postes relevant des transports collectifs).

Les remboursements d'emprunts diminuent également en 2019 (- 7,4 M€), de sorte que **l'épargne nette s'établit à 113,2 M€**.

L'exercice 2019 se caractérise donc par des niveaux d'épargne satisfaisants, dont la progression est masquée par la réduction du périmètre du budget principal. À périmètre identique, la hausse évaluée s'explique par plusieurs facteurs : le dynamisme du territoire qui se traduit directement sur les recettes fiscales, des mouvements ponctuels en recettes, partiellement compensés par des dépenses exceptionnelles, ainsi que la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement. **Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation du projet métropolitain et la préservation d'une situation financière saine.**

Des investissements couverts à près de 80 % par les ressources propres de la Métropole

Le cumul de l'épargne nette de Nantes Métropole, s'élevant à 113,2 M€, **et des recettes d'investissement hors emprunts**, pour un montant de 84,7 M€, **contribue au financement de 79,5 % des investissements en 2019**. Ce ratio apparaît en forte hausse par rapport à l'exercice 2018 (71,8 %) mais s'explique par la création du budget annexe « Transports collectifs ».

Le total des dépenses d'investissement engagées par la Métropole en 2019, 248,9 M€, est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 187,9 M€ en 2019.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 61 M€. Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, en hausse sensible (+ 38,3%, soit 58,3 M€ en 2019), et des remboursements de taxe d'aménagement indûment perçue (2,7 M€), suite à un dysfonctionnement au sein de la DGFIP.

En 2019, l'effort d'investissement a essentiellement porté sur le développement urbain du territoire, les espaces publics ainsi que les déplacements (hors transports collectifs).

La politique de développement urbain durable et d'habitat devient en 2019 le premier poste budgétaire avec 69,1 M€ investis, contre 49,5 M€ en 2018. Nantes Métropole confirme ainsi sa volonté de se donner les moyens de ses ambitions pour poursuivre les grands projets de l'île de Nantes notamment, auxquels la collectivité a consacré 14 M€, et les aménagements dans les quartiers prioritaires (6,4 M€). La politique de renouvellement urbain s'appuie en amont sur la constitution de réserves foncières (5,8 M€) pour disposer de l'espace nécessaire aux futurs chantiers. Ce sont parallèlement 9,6 M€ qui ont été consacrés à la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

Les dépenses d'investissement portant sur **la conception et la gestion des espaces publics connaissent elles aussi une hausse sensible, avec 66,5 M€ investis** en 2019, contre 48,1 M€ en 2018. Cette politique publique intègre notamment l'entretien durable des voiries, ouvrages et réseaux d'éclairage public (28,2 M€) et la réalisation de nouveaux aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole (36,8 M€). Ceux-ci incluent d'ailleurs les dépenses prévues dans le cadre du PPI territorialisé, puisque 94 M€ ont été réalisés depuis 2015 et jusqu'à fin 2019 dans les communes membres autres que la Ville de Nantes.

À cela s'ajoutent **les déplacements (hors les transports collectifs et le stationnement, isolés dans des budgets annexes dédiés), avec 44,5 M€ investis** en 2019. Ces dépenses ont notamment porté sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de la Métropole : 13 M€ ont été consacrés au projet Gare, dont le parvis a été inauguré en octobre 2019, et 16 M€ aux travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau. Dans le cadre de son engagement dans une mobilité durable, Nantes Métropole a en outre investi près de 8 M€ pour favoriser les déplacements en mode doux, que ce soit avec la fin des travaux sur l'axe express vélo Saint-Herblain – Nantes et la piste de l'axe Nord/Sud des Bords de l'Erdre, ou la réalisation des plans communaux de déplacements doux. À noter également la création de deux nouveaux pontons permettant de relier en navette fluviale l'île de Nantes et le Bas-Chantenay.

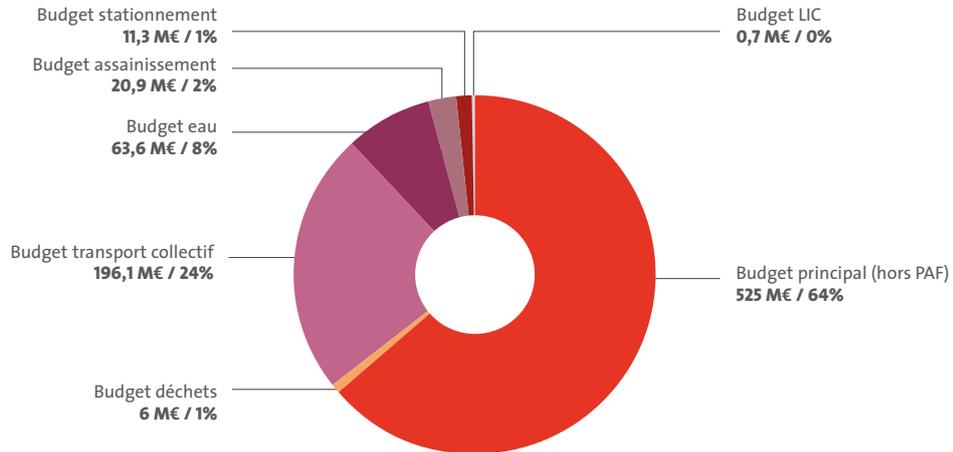


Citons aussi **la politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation, qui continue d'occuper une place centrale avec 38,7 M€ investis**. La forte réduction des montants investis à ce titre (108,3 M€ en 2018) s'explique par la livraison en février 2019 du nouveau MIN à Rezé (64,6 M€ de travaux en 2018 ; 9,6 M€ en 2019). Y sont également incluses les études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons (1,3 M€) et celles portant sur l'extension et la restructuration de la Cité des Congrès. L'engagement de Nantes Métropole en matière culturelle et touristique s'étend également à l'attractivité sportive du territoire : après l'ouverture de la nouvelle salle 5000 du Palais des Sports de Beaulieu en septembre 2018, les travaux ont porté sur la réhabilitation de la salle 500 et la salle de gymnastique, toutes deux livrées à la rentrée 2019 (5,1 M€). Les investissements relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation augmentent quant à eux légèrement, puisqu'ils passent de 11,1 M€ en 2018 à 12,6 M€ en 2019. Ils recouvrent notamment la poursuite des travaux relatifs à la plate-forme de valorisation économique créative dans les Halles 1 & 2 (3,9 M€) et à la création du pôle universitaire interdisciplinaire (3,8 M€), ainsi que la participation au lancement des études pour la construction de l'IRS 2020 (0,5 M€).

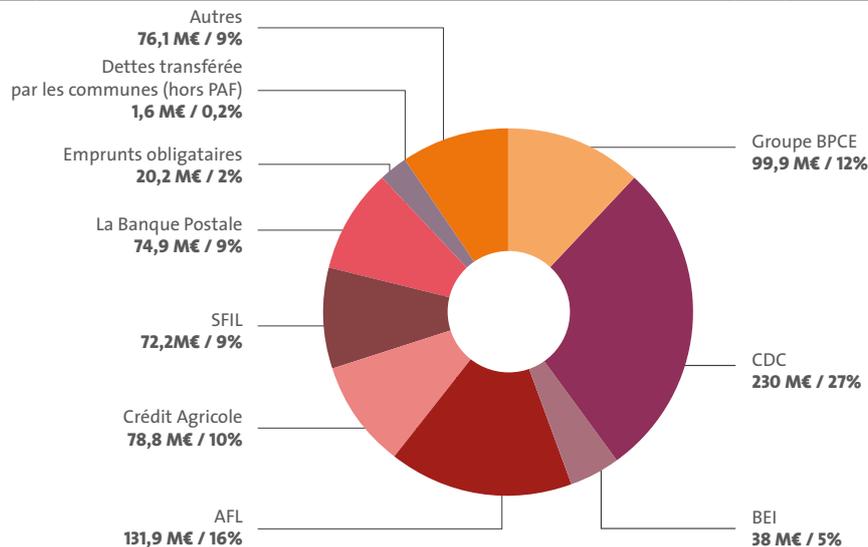
Ces quelques exemples illustrent le volontarisme de la Métropole pour tenir ses objectifs de développement et d'attractivité du territoire, malgré un contexte financier structurellement contraint.

La dette consolidée (tous budgets confondus, hors PAF)

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2019) par budget (823,5 M€)

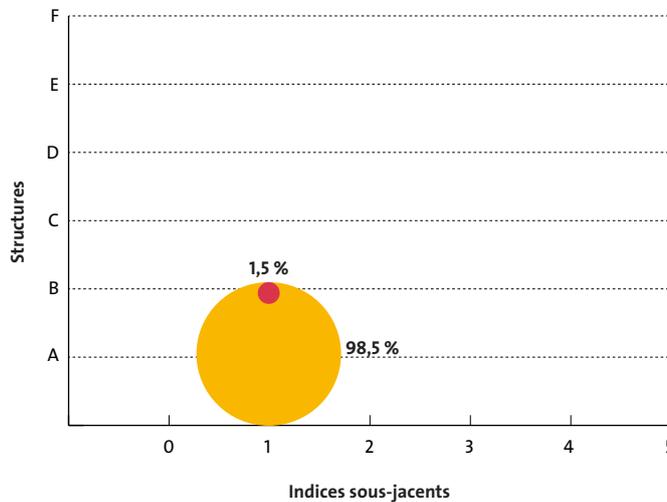


Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2019) par prêteur (823,5 M€)



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Classification des risques des emprunts au 31/12/2019



Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2019 à 823,5 M€** (hors PAF), contre 771,9 M€ en 2018. 63,8 % des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 525 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (196,1 M€), « Eau » (63,6 M€) et « Assainissement » (20,9 M€).

Si l'encours du budget principal et du budget annexe « Transports collectifs » s'accroît en 2019 (respectivement + 16 M€ et + 47,3 M€), celui des autres budgets annexes diminue.

Dans le souci de conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, la Métropole s'est attachée, sur les dernières années, à diversifier son portefeuille.

Ainsi, l'encours de la dette se compose de 121 emprunts, contractés auprès de 10 groupes bancaires, l'Agence France Locale, 2 établissements financiers spécialisés pour les émissions obligataires et quelques collectivités publiques (notamment l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement), ainsi que la dette transférée par les communes membres, à la création de la Communauté Urbaine et suite aux transferts de compétences réalisés.

Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,43 % soit un montant inférieur à celui de 2018 (1,58 %), déjà bas. Afin de limiter le coût de la dette, dans un contexte actuel de taux bas mais de remontée graduelle, la Métropole oriente ses nouveaux emprunts davantage vers les taux fixes que vers les taux variables dont les niveaux restent très faibles. Ainsi la dette est répartie à hauteur de 39,4 % d'emprunts à taux variables monétaires et à 60,6 % d'emprunts à taux fixes, comprenant 1,5 % de taux structurés non risqués.

La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette.

Le stock de dette de Nantes Métropole est considéré comme sain et peu risqué, 98,5 % de l'encours étant classé 1A. Deux emprunts structurés, classés 1B (1,5 % de l'encours), sont identifiés au titre de la charte Gissler. L'exposition au risque de ces emprunts structurés est, cependant, très faible et la probabilité de dépassement des barrières apparaît quasi nulle selon les anticipations actuelles des marchés.

Malgré la hausse de l'encours de dette (hors PAF), **la solvabilité de la Métropole reste très satisfaisante, comme l'illustre l'amélioration de la capacité de désendettement (3 ans en 2019 ; 3,3 ans en 2018). La capacité de désendettement est donc toujours largement en deçà du seuil fixé en début de mandat de 7 années que la Métropole s'était engagée à respecter.**

La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en seulement trois exercices.

823,5
millions d'euros
encours de dette au
31 décembre 2019
(tous budgets
confondus, hors PAF)

Définitions :

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à une date donnée.

LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (le budget déchets) et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux
- Budget Stationnement

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	EVOL 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	88,9	91,9	69,5	70,1	74,1	77,6	-2,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement	67,5	65,2	65,6	69,0	71,3	76,1	2,4 %
Capacité d'autofinancement brute	21,4	26,7	3,9	1,1	2,9	1,5	-41,4 %
Taux d'épargne brute	24,1 %	29,0 %	5,6 %	1,5 %	3,9 %	1,9 %	-39,8 %
Remboursement des emprunts	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0 %
Capacité d'autofinancement nette	20,4	25,7	2,9	0,1	1,9	0,5	-52,9 %
Taux d'épargne nette	23,0 %	27,9 %	4,1 %	0,1 %	2,5 %	0,6 %	-51,6 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	7,4	8,0	4,0	2,9	3,8	5,4	-6,1 %
Encours de dette au 31 décembre	11,0	10,0	9,0	8,0	7,0	6,0	-11,4 %
Capacité de désendettement	0,5 ans	0,4 ans	2,3 ans	7,4 ans	2,4 ans	4,1 ans	51,3 %

Pour rappel, les recettes de fonctionnement ont connu une diminution brutale entre 2015 et 2016, modifiant sensiblement l'équilibre du budget annexe Déchets. La Métropole a en effet procédé en 2016, dans le cadre de sa stratégie fiscale, à la réduction de plus de deux points du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), parallèlement à la hausse du taux de la TFPB.

Les recettes de fonctionnement atteignent 77,6 M€ en 2019, en hausse de 4,6 % par rapport à l'exercice 2018. Cette évolution résulte principalement de la progression du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 1,9 M€), qui représente 81 % de ces recettes (63,15 M€). S'y ajoutent notamment la redevance spéciale (2,4 M€), les recettes issues de la vente de produits annexes (2,1 M€), ainsi que le versement par l'usine Arc-en-Ciel de 1,6 M€ correspondant à des reversements d'intéressement et de subventions dans le cadre de l'arrivée à échéance de la DSP en mars 2019.

Les dépenses de fonctionnement représentent 92 % du budget pour un montant de 76,1 M€ en 2019, contre 71,3 M€ en 2018. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (30,3 M€) et explique en grande partie la hausse des dépenses constatée entre 2018 et 2019 (+ 1,9 M€). Il est suivi des coûts de collecte (16,9 M€) et de la masse salariale (16,2 M€). La gestion des déchetteries représente quant à elle 4,8 M€, en hausse de 7 %, principalement en raison de l'accroissement du nombre d'agents d'accueil sur trois sites et de la progression des prestations de transport vers les centres de traitement et de valorisation. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à 0,2 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée est par conséquent réduit (1,5 M€ en 2019) et doit conduire à relativiser les variations constatées d'un exercice à un autre (- 48,6 % en 2019).

La contraction de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit à une diminution de l'épargne nette de 1,4 M€, qui n'intervient par conséquent qu'à la marge dans le financement des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent en effet **5,4 M€** en 2019, contre 3,8 M€ en 2018. Ceux-ci ont notamment porté sur l'acquisition et le gros entretien de véhicules (3,1 M€), le matériel de collecte des déchets (0,9 M€), les travaux d'entretien et de sécurisation des sites existants (0,5 M€), ainsi que les réhabilitations de déchetteries communales et écopoints de Nantes (0,6 M€).

Les recettes d'investissement perçues se limitant au FCTVA (0,5 M€), le fonds de roulement a été sollicité pour couvrir le solde des dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 6 M€ au 31 décembre 2019. La diminution de l'épargne brute étant supérieure à celle de l'encours de dette, **la capacité de désendettement se réduit pour atteindre 4,1 ans** (2,4 ans en 2018).

Présentation générale des budgets annexes SPIC (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	Transport	Eau	Assainissement	LIC*	Stationnement	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	99,5	55,0	1,6	12,6	384,4
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	80,0	30,0	1,2	4,3	307,7
Capacité d'autofinancement brute	23,5	19,5	25,0	0,4	8,3	76,7
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>45,5 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>65,7 %</i>	<i>20,0 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7	5,3	4,2	0,1	0,8	23,0
Capacité d'autofinancement nette	10,9	14,2	20,9	0,3	7,5	53,7
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,0 %</i>	<i>14,3 %</i>	<i>37,9 %</i>	<i>18,1 %</i>	<i>59,2 %</i>	<i>14,0 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	13,0	14,8	1,8	18,0	130,3
Encours de dette au 31 décembre	196,1	63,7	20,9	0,7	11,3	292,5
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>0,8 ans</i>	<i>1,8 ans</i>	<i>1,4 ans</i>	<i>3,8 ans</i>

* Locaux industriels et commerciaux

La création du budget annexe « Transports collectifs » en 2019, représentant près de 290 M€ de dépenses (fonctionnement et investissement) bouleverse nécessairement la lecture de l'évolution financière des SPIC entre 2018 et 2019. **Le total des recettes de fonctionnement** qui y sont retracées **s'élève ainsi désormais à 384,4 M€**, contre 165,5 M€ en 2018, tandis que **les dépenses de même nature atteignent 307,7 M€**, contre 115,8 M€ en 2018.

Ce faisant, si l'épargne brute, en lien avec ce nouveau périmètre, s'établit à 76,7 M€ (49,7 M€ en 2018), le taux d'épargne brute diminue quant à lui de 10 points, passant de 30 % à 20 %. La hausse des recettes de fonctionnement, résultant essentiellement de l'apport du budget annexe « Transports collectifs » mais aussi des budgets annexes « Eau » (+ 3,6 M€) et « Assainissement » (+ 1,6 M€), a donc été proportionnellement moins importante que celle des dépenses de fonctionnement.

Les remboursements d'emprunt s'accroissent eux aussi (+ 12,6 M€) et s'élèvent à 23 M€. Par conséquent, à l'image de l'épargne brute, l'épargne nette s'accroît en volume (+ 14,4 M€), mais, au regard des recettes de fonctionnement, sa proportion se réduit (14 % en 2019; 23,7% en 2018).

Cette épargne permet de couvrir plus de 40 % des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 130,3 M€. Le solde est financé par le recours à l'emprunt (60 M€ souscrits par le budget annexe « Transports collectifs » uniquement), les ressources propres d'investissement ainsi que la sollicitation du fonds de roulement à hauteur de 2,4 M€.

Compte tenu de la hausse sensible de l'endettement du budget annexe « Transports collectifs », l'encours de dette des SPIC augmente de 37 M€ et passe donc de 255,5 M€ à 292,5 M€ au 31 décembre 2019.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, **la capacité de désendettement des budgets annexes SPIC de Nantes Métropole diminue pour s'établir à 3,8 ans en 2019** (2,2 ans en 2018).

Budget transports collectifs

En M€	2019
Recettes réelles de fonctionnement	215,7
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2
Capacité d'autofinancement brute	23,5
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7
Capacité d'autofinancement nette	10,9
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,0 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7
Encours de dette au 31 décembre	196,1
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>



Le budget annexe « Transports collectifs », retrace, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation, l'entretien, et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la Métropole, conformément aux délibérations du Conseil Métropolitain des 5 octobre et 7 décembre 2018.

Avec 287,6 M€ de dépenses totales, ce nouveau budget annexe est le plus important de Nantes Métropole.

Les recettes de fonctionnement liées aux transports collectifs s'élèvent à 215,7 M€ en 2019. Elles sont principalement composées d'une quote-part de 80 % du versement transport (le solde étant versé au budget principal au titre des dépenses affectées à la mobilité) qui atteint 138 M€ en intégrant la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (soit 1,4 M€). Cette ressource fiscale connaît une progression sensible en 2019 (+ 6,6% contre + 1,4% en 2018), reposant sur le dynamisme de la croissance de l'emploi (+ 3,3% de hausse des effectifs salariés du secteur privé sur le territoire de la Métropole en 2019 selon l'URSSAF). Le changement de DSP a par ailleurs entraîné une nouveauté, avec la perception intégrale par la Métropole des recettes tarifaires acquittées par les usagers (71,2 M€). S'y ajoutent la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires (3,2 M€) ainsi qu'une dotation complémentaire versée par la Région (0,6 M€).

Les dépenses de fonctionnement représentent 66,9 % du budget pour un montant de 192,2 M€ en 2019. Les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constituent la majeure partie (182 M€), suivie de dépenses liées à la réalisation du service (3,5 M€) et à l'intermodalité TAN / TER (1,4 M€). Les frais financiers s'élèvent quant à eux à 2,8 M€.

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute atteint 23,5 M€. L'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir le remboursement en capital de la dette (12,7 M€), le surplus (10,9 M€) constituant l'épargne nette disponible pour financer les investissements.

Poste d'investissement majeur de la Métropole, celle-ci a consacré 82,7 M€ en 2019 aux déplacements réalisés au travers des transports en commun. Ces dépenses ont essentiellement porté sur l'acquisition de 22 e-Busways et l'adaptation des infrastructures nécessaires à leur mise en service progressive au cours du second semestre (41 M€). Citons également le renouvellement de la flotte de bus (12,4 M€), la poursuite des travaux sur les CETEX bus (9,2 M€) et tramway (1,8 M€), ainsi que du transfert du pôle bus de Commerce (2,1 M€). Ce sont enfin 10,9 M€ de subventions d'équipement qui ont été versés à la SEMITAN au titre des opérations de rénovation courantes inséparables de l'exploitation et des acquisitions de matériels et équipements.

Conséquence de ce haut niveau d'investissement, notamment au regard de l'épargne nette disponible et des ressources propres d'investissement (12,6 M€), un emprunt de 60 M€ a été souscrit.

L'encours de dette augmente par conséquent de 47,3 M€ pour s'établir à 196,1 M€ au 31 décembre 2019, tandis que la capacité de désendettement atteint 8,3 années.

Budget eau

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	83,3	90,0	89,6	93,0	95,9	99,5	3,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	70,9	71,2	72,7	73,5	77,2	80,0	2,5 %
Capacité d'autofinancement brute	12,5	18,8	16,9	19,5	18,8	19,5	9,3 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>15,0 %</i>	<i>20,9 %</i>	<i>18,9 %</i>	<i>21,0 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>5,5 %</i>
Remboursement des emprunts	4,1	4,1	7,9	4,2	5,3	5,3	5,2 %
Capacité d'autofinancement nette	8,4	14,7	9,0	15,3	13,5	14,2	11,1 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>10,0 %</i>	<i>16,3 %</i>	<i>10,0 %</i>	<i>16,5 %</i>	<i>14,0 %</i>	<i>14,3 %</i>	<i>7,3 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,6	29,7	22,9	22,9	10,6	13,0	-6,9 %
Encours de dette au 31 décembre	62,8	68,8	75,1	72,7	68,9	63,7	0,3 %
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>5,0 ans</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>4,4 ans</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>-8,3 %</i>

Avec 98,3 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole.

Les recettes d'exploitation apparaissent en hausse de 3,7 % en 2019 et, avec 99,5 M€, atteignent à nouveau un niveau inégalé sur la période.

Cette situation repose principalement sur la progression sensible des ventes d'eau (+ 3,4% entre 2018 et 2019, contre + 1,2% l'année précédente), due à la hausse du nombre des abonnés et la poursuite de l'individualisation des compteurs dans les logements collectifs.

Les redevances perçues (redevance d'assainissement collectif, redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, autres redevances et droits) connaissent une trajectoire similaire avec une augmentation de 3,1 %.

Les dépenses de fonctionnement représentent 81 % du budget pour un montant de 80 M€ en 2019, contre 77,2 M€ en 2018. Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion liées à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, les surcoûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie ainsi que la maintenance en vue de la mise en service de la nouvelle usine de l'eau, les achats d'eau, les reversements de redevances (à l'Agence de l'eau et au budget annexe d'assainissement) et la mise en œuvre de la tarification sociale, pour un montant de 63,4 M€, en hausse de 4,5 % par rapport à 2018,
- Les charges des personnels assurant le suivi de cette politique, en recul de 1,3 % par rapport à 2018, et qui s'établissent à 13,3 M€,
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,3 M€ soit une baisse de 6,7 % entre 2018 et 2019.

L'augmentation à un rythme identique (+ 3,7%) des recettes et des dépenses de fonctionnement se traduit par une hausse équivalente de l'épargne brute, qui passe de 18,8 M€ en 2018 à 19,5 M€ en 2019. Le maintien concomitant du volume des remboursements d'emprunts (5,3 M€ en 2018 et en 2019) induit logiquement un accroissement de l'épargne nette qui atteint 14,2 M€ (+ 5,2%).

Les dépenses d'investissement 2019, 13 M€ hors remboursement du capital de la dette, progressent de 22 % par rapport à l'exercice 2018, mais restent éloignées des montants réalisés entre 2014 - 2017. Cette situation s'explique par le démarrage de la deuxième phase des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (1,3 M€ en 2019), dont l'essentiel devrait être réalisé en 2020. La majeure partie des dépenses d'investissement porte ainsi sur les travaux d'extension et de renouvellement des canalisations de distributions (9,5 M€). Ceux-ci recouvrent notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du département (0,4 M€), ainsi que les investissements récurrents portant sur le gros entretien et le renouvellement du réseau (9,1 M€).

Malgré la hausse des investissements, ceux-ci ont été intégralement financés par des ressources propres. Le surplus d'épargne ainsi que les recettes d'investissement perçues ont alimenté le fonds de roulement de 1,5 M€, en prévision des travaux futurs.

Les recettes d'investissement (0,3 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement de la réhabilitation du réservoir R1 à la Contrie.

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 63,7 M€ au 31 décembre 2019. La conjugaison de la diminution de l'encours de dette et de la hausse de l'épargne brute induit un accroissement de la capacité de désendettement à 3,3 ans.

Budget assainissement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	44,1	48,4	47,7	50,0	53,4	55,0	4,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	27,2	28,1	28,7	26,5	32,2	30,0	1,9 %
Capacité d'autofinancement brute	16,8	20,3	19,0	23,5	21,2	25,0	8,2 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>38,2 %</i>	<i>41,9 %</i>	<i>39,8 %</i>	<i>47,1 %</i>	<i>39,8 %</i>	<i>45,5 %</i>	<i>3,5 %</i>
Remboursement des emprunts	5,2	12,5	7,1	4,0	4,1	4,2	-4,3 %
Capacité d'autofinancement nette	11,7	7,8	11,9	19,5	17,1	20,9	12,3 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>26,4 %</i>	<i>16,1 %</i>	<i>24,9 %</i>	<i>39,0 %</i>	<i>32,0 %</i>	<i>37,9 %</i>	<i>7,5 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	12,7	17,6	15,0	11,5	15,7	14,8	3,2 %
Encours de dette au 31 décembre	49,3	38,6	32,9	28,8	25,0	20,9	-15,8 %
Capacité de désendettement	2,9 ans	1,9 ans	1,7 ans	1,2 ans	1,2 ans	0,8 ans	-22,2 %

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement (55 M€) connaissent une hausse de 2,9 % en 2019 (+ 1,6 M€). Celle-ci repose sur les produits des services, qui représentent 96 % des recettes de fonctionnement en 2019, et plus particulièrement sur la progression de la redevance d'assainissement (+ 1,6 M€) et la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (+ 0,8 M€).

Les dépenses de fonctionnement enregistrent quant à elles un repli (- 6,85 %), accentué par la forte hausse enregistrée en 2018 (+ 21,5%), et s'établissent à 30 M€. Cette évolution résulte essentiellement des charges à caractère général, qui représentent 66 % des dépenses de fonctionnement, et décroissent de 7,5 % (principalement pour des raisons comptables, l'exercice 2018 intégrant des dépenses 2017). Parallèlement, les charges de personnel ainsi que les frais financiers diminuent également, tandis que les autres charges de gestion courante augmentent faiblement (+ 0,1 M€).

La conjugaison de la hausse des recettes de fonctionnement et du recul des dépenses de même nature engendre une progression de l'épargne brute de 3,8 M€ pour atteindre 25 M€ en 2019.

Dans un souci d'entretien durable du patrimoine, la Métropole a engagé 14,8 M€ de dépenses d'investissement en 2019 dans le cadre notamment de la réhabilitation, l'extension et le branchement des réseaux de collecte et transferts (9,3 M€), de travaux sur les infrastructures de collecte et de traitement (4 M€), et de petits travaux sur les bâtiments d'exploitation (1,4 M€).

Les recettes d'investissement (0,8 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement du bassin Gué Robert.

À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a par ailleurs pas eu besoin pour financer ses investissements du budget assainissement de contracter de nouveaux emprunts en 2019.

Le désendettement du budget assainissement entrepris en 2015 se poursuit en 2019, avec des remboursements d'emprunt de 4,2 M€, proches de ceux réalisés en 2017 et 2018. Ces remboursements étant stables, la hausse enregistrée par l'épargne brute se répercute directement sur l'épargne nette qui s'accroît donc elle aussi de 3,8 M€, pour s'établir à 20,9 M€, contre 17,1 M€ en 2018. La réduction de l'encours de dette à 20,9 M€ (25 M€ en 2018) permet enfin à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,8 an.



Budget stationnement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	9,4	13,9	11,7	12,6	13,3	12,6	6,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3,0	3,1	5,0	4,4	5,1	4,3	7,3 %
Capacité d'autofinancement brute	6,4	10,7	6,7	8,1	8,1	8,3	5,3 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>67,9 %</i>	<i>77,5 %</i>	<i>57,1 %</i>	<i>64,9 %</i>	<i>61,3 %</i>	<i>65,7 %</i>	<i>-0,6 %</i>
Remboursement des emprunts	0,6	0,6	0,7	0,9	0,9	0,8	8,2 %
Capacité d'autofinancement nette	5,8	10,2	6,0	7,3	7,2	7,5	5,0 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>61,9 %</i>	<i>73,4 %</i>	<i>51,0 %</i>	<i>57,8 %</i>	<i>54,5 %</i>	<i>59,2 %</i>	<i>-0,9 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,0	0,7	3,9	1,5	11,7	18,0	43,2 %
Encours de dette au 31 décembre	7,7	7,2	13,9	13,0	12,1	11,3	7,8 %
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,2 ans</i>	<i>0,7 ans</i>	<i>2,1 ans</i>	<i>1,6 ans</i>	<i>1,5 ans</i>	<i>1,4 ans</i>	<i>2,4 %</i>

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion de 19 parcs relais (P+R) depuis 2016. Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 12,6 M€** en 2019, en baisse de 5,1 % par rapport à 2018

Les dépenses de fonctionnement ont connu une trajectoire similaire (- 15,9 %), qui fait suite à l'accroissement sensible constaté en 2018 (+ 16,5%), pour atteindre 4,3 M€ en 2019. Cette évolution résulte essentiellement de l'extension du périmètre des parkings gérés en DSP, suite à l'intégration des parkings Les Machines, Feydeau et Aristide Briand. Les dépenses induites par les parkings en régie sont ainsi passées de 1,6 M€ à 0,4 M€.

La réduction plus importante des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de même nature aboutit à un léger accroissement de l'épargne brute, qui s'établit à 8,3 M€ (8,1 M€ en 2018). L'épargne nette (7,5 M€ en 2019) connaît elle aussi une hausse mesurée (+ 0,3 M€) en raison de la diminution des remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 18 M€, soit un montant inégalé par rapport aux années précédentes. La Métropole a en effet poursuivi l'extension des P+R Vertou et Neustrie pour 9,5 M€, et procédé à la mise en contrôle d'accès des P+R (0,5 M€), au lancement des études relatives au P+R Babinière, à l'acquisition du parking gare îlot 5B (1,8 M€) et au paiement en VEFA du parking de l'École de Design (3,6 M€). Des travaux ont en outre été réalisés sur le parking Descartes (2,2 M€), dont la livraison est attendue à l'été 2020.

Ces dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé et les excédents cumulés sur ce budget annexe, dont la capacité de désendettement s'établit à 1,4 an.

Le fonds de roulement a ainsi été sollicité de plus de 10 M€ pour couvrir le besoin de financement



Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. 14/19
Recettes réelles de fonctionnement	1,3	1,2	7,9	1,6	2,8	1,6	4,7 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3	1,2	-0,6 %
Capacité d'autofinancement brute	0,0	0,2	6,8	0,3	1,5	0,4	67,2 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>2,4 %</i>	<i>14,5 %</i>	<i>86,2 %</i>	<i>21,6 %</i>	<i>52,7 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>59,7 %</i>
Remboursement des emprunts	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-8,4 %
Capacité d'autofinancement nette	-0,1	0,1	6,7	0,3	1,4	0,3	so
<i>Taux d'épargne nette</i>							<i>so</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	2,0	5,8	2,0	0,1	1,6	1,8	-2,1 %
Encours de dette au 31 décembre	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-3,3 %
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>27,1 ans</i>	<i>3,5 ans</i>	<i>0,1 ans</i>	<i>2,1 ans</i>	<i>0,5 ans</i>	<i>1,8 ans</i>	<i>-42,2 %</i>

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...). Les recettes issues des loyers (1,6 M€), bien qu'en fort recul après le pic enregistré en 2018, permettent de financer les dépenses (1,2 M€).

En 2019, la Métropole a investi 1,8 M€ afin notamment de poursuivre les aménagements intérieurs de l'immeuble Biotech Ouest Ile de Nantes 2, sans recourir à l'emprunt.

L'encours de dette du budget est de 0,7 M€ au 31 décembre 2019.



LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et

ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont efforcées de ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques.

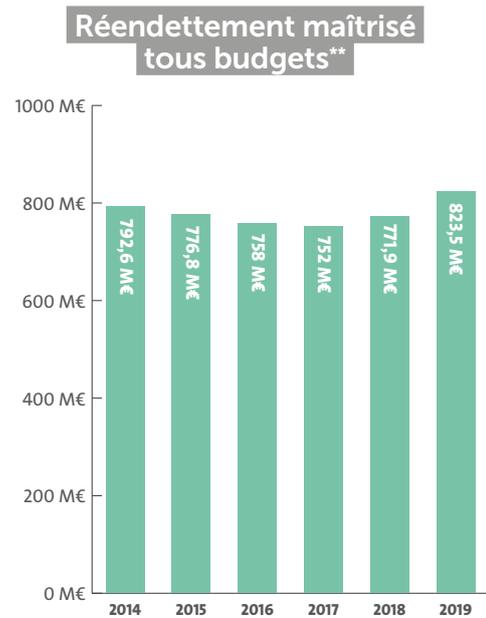
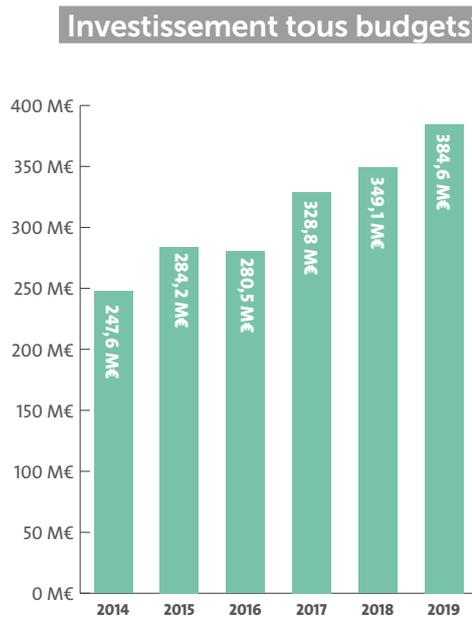
Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

Répartition des dépenses et recettes



L'investissement et l'endettement

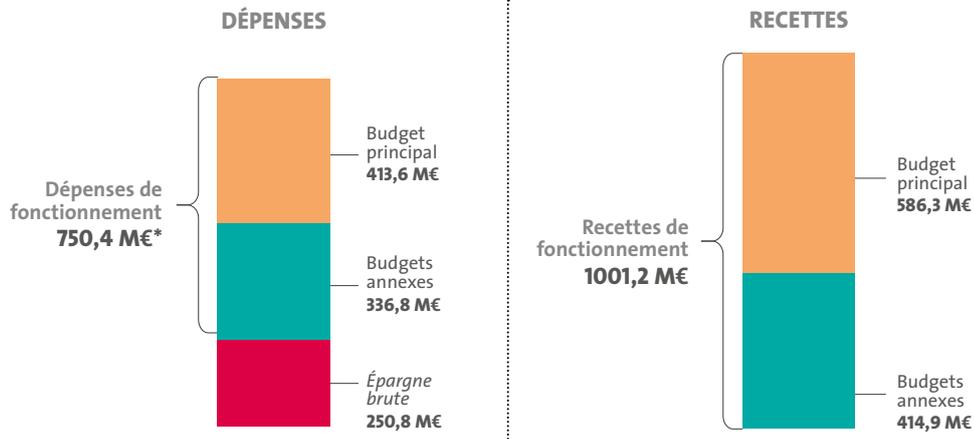


* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

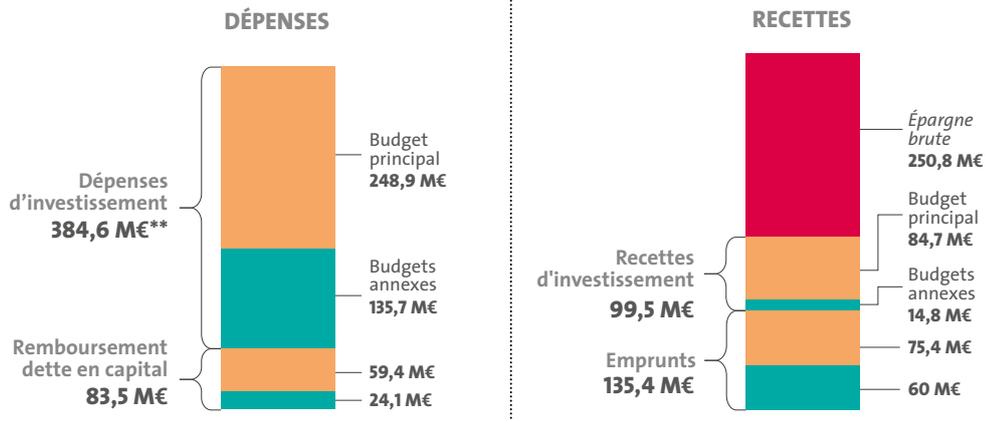
** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole

Compte administratif global de Nantes Métropole 2019

Fonctionnement : 750,4 M€



Investissement : 384,6 M€



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 471 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

1 218,5 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

384,6 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

1 860,82 €

> Dépenses totales par habitant en euros

587,33 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

823,5 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2019

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **3 750** agents (équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **655 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Annexes

Balance du compte administratif
et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Bilan synthétique du compte de gestion 2019 (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles (nettes)	324 663,32	287 628,37
Terrains	206 402,33	203 415,00
Constructions	605 017,12	436 538,33
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 392 802,60	2 052 272,11
Immobilisations corporelles en cours	728 411,94	1 119 178,83
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	21 039,56	94 687,67
Autres immobilisations corporelles	298 641,77	291 970,24
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 252 315,32	4 198 062,18
Immobilisations financières	136 116,22	112 114,44
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 713 094,86	4 597 805,00
Stocks	-	-
Créances	130 564,54	111 655,07
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	50 932,09	38 917,45
Autres actifs circulant	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	181 496,63	150 572,52
Comptes de régularisations	3 590,84	2 456,83
TOTAL ACTIF	4 898 182,33	4 750 834,34

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations	1 165 020,33	1 179 906,42
Fonds globalisés	473 198,24	430 293,29
Réserves	1 831 650,94	1 684 405,42
Différences sur réalisations d'immobilisations	-3 538,20	-3 654,03
Report à nouveau	-	205,02
Résultat de l'exercice	130 116,95	147 695,69
Subventions transférables	61 167,38	42 761,69
Subventions non transférables	479 799,08	473 072,46
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	76 476,75	300,17
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	4 213 891,47	3 954 986,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 349,81	8 739,84
Dettes financières à long terme	543 700,39	660 176,04
Fournisseurs (2)	27 349,87	21 544,58
Autres dettes à court terme	98 027,10	88 013,69
Total dettes à court terme	125 376,97	109 558,27
TOTAL DETTES	669 077,36	769 734,31
Comptes de régularisations	13 863,69	17 374,06
TOTAL PASSIF	4 898 182,33	4 750 834,34

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Balance générale du budget - Dépenses**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	72 683 143,86		72 683 143,86
012 Charges de personnel et frais assimilés	153 427 828,27		153 427 828,27
014 Atténuation de produits	111 685 067,84		111 685 067,84
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	109 979 408,69	0,00	109 979 408,69
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	392 540,59		392 540,59
66 Charges financières	7 196 386,10	0,00	7 196 386,10
67 Charges exceptionnelles	355 148,39	4 070 952,35	4 426 100,74
68 Dotations aux amortissements et provisions	494 821,00	53 889 767,18	54 384 588,18
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	456 214 344,74	57 960 719,53	514 175 064,27
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 711 712,08	0,00	2 711 712,08
13 Subventions d'investissement	0,00	4 896 917,60	4 896 917,60
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16 Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	59 440 981,03	705 466,36	60 146 447,39
18 Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19 Différences sur réalisations d'immobilisations		280 525,95	280 525,95
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 206 524,91	1 496 385,19	9 702 910,10
204 Subventions d'équipement versées	58 300 352,60	0,00	58 300 352,60
21 Immobilisations corporelles (6)	14 233 337,53	318 740,63	14 552 078,16
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00 (9)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	134 81 977,11	44 589 361,38	179 421 338,49
26 Partic. et créances rattachées à des partic.	300 000,00	0,00	300 000,00
27 Autres immobilisations financières	27 500 977,98	946 233,64	28 447 211,62
28 Amortissements des immobilisations (reprises)		98 364,14	98 364,14
29 Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39 Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...1 Total des opérations pour compte de tiers (7)	2 824 857,16	0,00	2 824 857,16
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices		7 048 579,54	7 048 579,54
49 Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59 Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3. Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	308 350 720,40	60 380 574,43	368 731 294,83
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			136 293 349,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
13	Atténuation de charges	1 365 579,93		1 365 579,93
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	65 455 971,64		65 455 971,64
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	35 426 147,73		35 426 147,73
731	Impôts locaux	361 644 113,47		361 644 113,47
74	Dotations et participations	130 140 442,24		130 140 442,24
75	Autres produits de gestion courante	26 638 691,13		26 638 691,13
76	Produits financiers	14 228,92		14 228,92
77	Produits exceptionnels	3 563 257,72	5 177 443,55	8 740 701,27
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 719 197,15	98 364,14	7 817 561,29
79	Transferts de charges		7 048 579,54	7 048 579,54
Recettes de fonctionnement - Total		631 967 629,93	12 324 387,23	644 292 017,16
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	45 499 117,73	314 558,00	45 813 675,73
13	Subventions d'investissement	29 740 298,73	0,00	29 740 298,73
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	75 509 189,54	1 612 840,50	77 122 030,04
18	Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		658 618,69	658 618,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	133 029,64	0,00	133 029,64
21	Immobilisations corporelles	3 028,81	3 451 193,16	3 454 221,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	576 661,31	46 089 929,20	46 666 590,51
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 745 431,26	0,00	4 745 431,26
28	Amortissements des immobilisations		48 120 302,91	48 120 302,91
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)	773 648,53	0,00	773 648,53
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		5 769 464,27	5 769 464,27
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3.	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		157 010 405,55	106 016 906,73	263 027 312,28
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00
Pour information R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				146 729 726,78

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	99 030	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	5 065 303	Réserves	13 681
Immobilisations financières	5 550	Report à nouveau	638 295
Total Actif immobilisé (I)	5 169 883	Résultat de l'exercice	76 787
Stocks et en-cours	44 497	Autres subventions d'investissement	1 197 472
Créances d'exploitation	1 480 474	Capitaux propres (I)	5 736 235
Autres créances	1 284 983	Autres fonds propres (II)	182 963
Total Actif Circulant (II)	2 809 954	Provisions pour risques et charges (III)	70 574
Valeurs mobilières de placement	2 101 250	Emprunts et dettes	968 297
Disponibilités	1 547 868	Fournisseurs et comptes rattachés	2 174 031
Total Trésorerie (III)	3 649 118	Dettes fiscales et sociales	1 345 889
Comptes de régularisation (IV)	258 051	Autres dettes	48 079
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	11 887 006	Avances et acomptes reçus	
		Total Dettes (IV)	4 536 296
		Comptes de régularisation (V)	1 360 938
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 887 006

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 729 966
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 740 919 5 748 866
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 953
Total des produits financiers	7 930
Total des charges financières	453
RESULTAT FINANCIER	7 477
Total des produits exceptionnels	140 644
Total des charges exceptionnelles	57 606
RESULTAT EXCEPTIONNEL	83 038
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	2 775
BENEFICE OU PERTE	76 787

Loire-Atlantique Développement - SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	57 501	Capital social et prime d'émission	600 000
Immobilisations corporelles	100 418	Réserves	457 034
Immobilisations financières		Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé.....(I)	157 919	Résultat de l'exercice	-249 697
Stocks et en-cours	2 785 472	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 232 046	Capitaux propres.....(I)	807 337
Autres créances	1 460 882	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	5 478 401	Provisions pour risques et charges.(III)	288 179
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	Emprunts et dettes	2 527 609
Disponibilités	4 315 589	Fournisseurs et comptes rattachés	2 498 695
Total Trésorerie.....(III)	5 315 589	Dettes fiscales et sociales	554 336
Comptes de régularisation.....(IV)	41 776	Autres dettes	3 382 570
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	10 993 684	Total Dettes.....(IV)	8 963 210
		Comptes de régularisation.....(V)	934 958
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 993 684

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	6 959 166
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 377 347 1 780 262
RESULTAT D'EXPLOITATION	-418 181
Total des produits financiers	30 343
Total des charges financières	5 206
RESULTAT FINANCIER	25 137
Total des produits exceptionnels	223 629
Total des charges exceptionnelles	80 282
RESULTAT EXCEPTIONNEL	143 347
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 0
BENEFICE OU PERTE	-249 697

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	1 213 211
Immobilisations corporelles	7 140 358	Réserves	328 662
Immobilisations financières	1 002 952	Report à nouveau	4 948 689
Total Actif immobilisé (I)	8 144 810	Résultat de l'exercice	23 693
Stocks et en-cours	39 349 421	Autres subventions d'investissement	556 666
Créances d'exploitation	1 381 570	Capitaux propres (I)	7 070 921
Autres créances	2 018 445	Autres fonds propres (II)	4 079 243
Total Actif Circulant (II)	42 749 436	Provisions pour risques et charges (III)	2 319 211
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	37 481 236
Disponibilités	8 666 601	Fournisseurs et comptes rattachés	1 290 096
Total Trésorerie (III)	8 666 601	Dettes fiscales et sociales	514 235
		Autres dettes	352 772
		Total Dettes (IV)	39 638 339
Comptes de régularisation (IV)	404 001	Comptes de régularisation (V)	6 857 132
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	59 964 847	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	59 964 847

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 631 528
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	18 105 954 937 014
RESULTAT D'EXPLOITATION	-474 426
Total des produits financiers	38 425
Total des charges financières	142 385
RESULTAT FINANCIER	-103 960
Total des produits exceptionnels	1 953 943
Total des charges exceptionnelles	1 340 836
RESULTAT EXCEPTIONNEL	613 107
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	11 027
BENEFICE OU PERTE	23 693

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000
Immobilisations corporelles	11 163	Réserves	7 297
Immobilisations financières		Report à nouveau	143 718
Total Actif immobilisé (I)	11 163	Résultat de l'exercice	64 262
Stocks et en-cours	21 357 753	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	3 198 665	Capitaux propres (I)	440 277
Autres créances	568 968	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	25 125 386	Provisions pour risques et charges (III)	2 243
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	18 665 613
Disponibilités	5 553 135	Fournisseurs et comptes rattachés	7 037 888
Total Trésorerie (III)	5 553 135	Dettes fiscales et sociales	417 355
		Autres dettes	3 998 451
		Total Dettes (IV)	30 119 308
Comptes de régularisation (IV)	3 553	Comptes de régularisation (V)	131 410
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	30 693 238	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 693 238

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	7 790 488
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 720 679 349 310
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 810
Total des produits financiers	33 539
Total des charges financières	13 619
RESULTAT FINANCIER	19 920
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	442
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-442
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	25 026
BENEFICE OU PERTE	64 262

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2019 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	36 600
Immobilisations corporelles	658 511	Réserves	
Immobilisations financières	1 833	Report à nouveau	-15 749
Total Actif immobilisé (I)	660 344	Résultat de l'exercice	-512
		Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	20 339
Créances d'exploitation	30 879		
Autres créances	7 057	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	37 936		
		Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	852 855
Disponibilités	198 302	Fournisseurs et comptes rattachés	18 965
Total Trésorerie (III)	198 302	Dettes fiscales et sociales	4 288
		Autres dettes	134
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	876 242
Charges constatées d'avance			
Comptes de régularisation (IV)		Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	896 582	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	896 582

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	34 711
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	37 111
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 400
Total des produits financiers	16 018
Total des charges financières	14 129
RESULTAT FINANCIER	1 889
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-512

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	483 811	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	35 072 306	Réserves	286 360
Immobilisations financières	9 622	Report à nouveau	436 137
Total Actif immobilisé (I)	35 565 739	Résultat de l'exercice	83 236
		Subventions d'investissement	9 425 860
Stocks et en-cours	4 693	Provisions réglementées	
Créances d'exploitation	774 807	Capitaux propres (I)	13 359 705
Autres créances	1 827 977		
Total Actif Circulant (II)	2 607 477	Autres fonds propres (II)	
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	12 378 131
Disponibilités	5 060 788	Emprunts et dettes (long et court terme)	13 179 191
Total Trésorerie (III)	5 060 788	Fournisseurs et comptes rattachés	1 201 184
		Dettes fiscales et sociales	696 634
Comptes de régularisation (IV)	35 386	Autres dettes	2 316 116
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	43 269 390	Total Dettes (IV)	17 393 125
		Comptes de régularisation (V)	138 428
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	43 269 390

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	10 219 822
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	9 833 167
RESULTAT D'EXPLOITATION	386 655
Total des produits financiers	12 803
Total des charges financières	455 687
RESULTAT FINANCIER	-442 884
Total des produits exceptionnels	191 986
Total des charges exceptionnelles	52 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL	139 465
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	83 236

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 233	Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	18 074 574	Réserves	1 319 067
Immobilisations financières	3 826	Report à nouveau	
Total Actif immobilisé (I)	18 079 633	Résultat de l'exercice	134 024
Stocks et en-cours	71 256 497	Autres subventions d'investissement	1 070 665
Créances d'exploitation	8 407 742	Capitaux propres (I)	4 305 756
Autres créances	7 467 875	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	87 132 114	Provisions pour risques et charges (III)	18 105 853
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	94 257 378
Disponibilités	38 692 881	Fournisseurs et comptes rattachés	1 601 786
Total Trésorerie (III)	38 692 896	Dettes fiscales et sociales	2 991 245
		Autres dettes	4 285 678
		Total Dettes (IV)	103 136 087
Comptes de régularisation (IV)	2 079 620	Comptes de régularisation (V)	20 436 568
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	145 984 263	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	145 984 263

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	66 329 861
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	68 521 123 2 881 214
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 191 262
Total des produits financiers	28
Total des charges financières	258 980
RESULTAT FINANCIER	-258 952
Total des produits exceptionnels	8 102 274
Total des charges exceptionnelles	5 464 042
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 638 232
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	53 994
BENEFICE OU PERTE	134 024

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	641 945	Réserves	4 208
Immobilisations financières	827	Report à nouveau	79 944
Total Actif immobilisé (I)	642 772	Résultat de l'exercice	-9 937
Stocks et en-cours	4 556	Subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 610 970	Provisions réglementées	
Autres créances	1 581 666	Capitaux propres (I)	111 216
Total Actif Circulant (II)	3 197 192	Autres fonds propres (II)	
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	255 141
Disponibilités	3 305 568	Emprunts et dettes (long et court terme)	8 970
Total Trésorerie (III)	3 305 568	Fournisseurs et comptes rattachés	2 688 802
		Dettes fiscales et sociales	580 719
		Autres dettes	2 526 904
		Total Dettes (IV)	5 805 395
Comptes de régularisation (IV)	57 135	Comptes de régularisation (V)	1 030 916
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 202 667	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 202 667

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 867 022
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 922 629 1 028 479
RESULTAT D'EXPLOITATION	-55 607
Total des produits financiers	1 728
Total des charges financières	21 053
RESULTAT FINANCIER	-19 326
Total des produits exceptionnels	197 112
Total des charges exceptionnelles	132 115
RESULTAT EXCEPTIONNEL	64 996
Bénéfice transféré Perte transférée Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-9 937

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2019 (provisaires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	5 333 203	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	927 113 804	Réserves	76 504 451
Immobilisations financières	23 858 139	Report à nouveau	61 032 829
Total Actif immobilisé (I)	956 305 147	Résultat de l'exercice	7 495 880
Stocks et en-cours	15 235 144	Autres subventions d'investissement	131 988 438
Créances d'exploitation	5 726 197	Capitaux propres (I)	289 009 071
Autres créances	12 306 227	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	33 267 568	Provisions pour risques et charges (III)	4 825 709
Valeurs mobilières de placement	51 735 932	Emprunts et dettes	695 819 662
Disponibilités	1 737 239	Fournisseurs et comptes rattachés	19 632 021
Total Trésorerie (III)	53 473 171	Dettes fiscales et sociales	4 264 899
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-22 918	Autres dettes	29 857 462
Charges constatées d'avance	408 774	Total Dettes (IV)	749 574 044
Comptes de régularisation (IV)	385 856	Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 043 408 823	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 043 408 823

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	134 743 790
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	120 593 376 25 617 460
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 150 414
Total des produits financiers	2 022 682
Total des charges financières	16 313 270
RESULTAT FINANCIER	-14 290 588
Total des produits exceptionnels	14 683 516
Total des charges exceptionnelles	6 941 591
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 741 925
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	105 871
BENEFICE OU PERTE	7 495 880

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Situation au 31 décembre 2019 - Clôture du 1er exercice comptable au 31/12/2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	720 000
Immobilisations corporelles		Réserves	
Immobilisations financières		Report à nouveau	
Total Actif immobilisé (I)		Résultat de l'exercice	
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation		Capitaux propres (I)	720 000
Autres créances		Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)		Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	
Disponibilités	720 000	Fournisseurs et comptes rattachés	
Total Trésorerie (III)	720 000	Dettes fiscales et sociales	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	
Comptes de régularisation (IV)		Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	720 000	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	720 000

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	
RESULTAT D'EXPLOITATION	
Total des produits financiers	
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	19 979 977
Immobilisations corporelles	128 847	Réserves	74 861		
Immobilisations financières	91 154	Report à nouveau	1 158 478	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	20 177 263 2 741 510
Total Actif immobilisé (I)	233 796	Résultat de l'exercice	-153 019	RESULTAT D'EXPLOITATION	-197 286
		Subventions d'investissement	7 547		
Stocks et en-cours	27 424 299	Provisions réglementées		Total des produits financiers	4 203
Créances d'exploitation	514 689	Capitaux propres (I)	2 087 868	Total des charges financières	
Autres créances	1 849 856			RESULTAT FINANCIER	4 203
Total Actif Circulant (II)	29 788 844	Autres fonds propres (II)			
		Provisions pour risques et charges (III)	178 284	Total des produits exceptionnels	40 064
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	27 061 782	Total des charges exceptionnelles	
Disponibilités	4 457 478	Fournisseurs et comptes rattachés	4 411 187	RESULTAT EXCEPTIONNEL	40 064
Total Trésorerie (III)	4 457 478	Dettes fiscales et sociales	541 687		
		Autres dettes	174 192	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
		Total Dettes (IV)	32 188 848	BENEFICE OU PERTE	-153 019
Comptes de régularisation (IV)	78 732	Comptes de régularisation (V)	103 850		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	34 558 850	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	34 558 850		

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	52	Capital social et prime d'émission	14 463 559	Total des produits d'exploitation	41 975 555
Immobilisations corporelles	11 970 283	Réserves	2 171 304		
Immobilisations financières	5 913 837	Report à nouveau	0	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	42 258 347 3 382 892
Total Actif immobilisé.....(I)	17 884 171	Résultat de l'exercice	-182 981	RESULTAT D'EXPLOITATION	-282 792
		Autres subventions d'investissement	137 530		
Stocks et en-cours	97 677 728	Capitaux propres.....(I)	16 589 413	Total des produits financiers	516 233
Créances d'exploitation	4 724 033			Total des charges financières	435 000
Autres créances	6 341 275	Autres fonds propres.....(II)	0	RESULTAT FINANCIER	81 233
Total Actif Circulant.....(II)	108 743 036	Provisions pour risques et charges.(III)	7 557 138		
		Emprunts et dettes	82 863 070	Total des produits exceptionnels	203 176
Valeurs mobilières de placement	1 378 054	Fournisseurs et comptes rattachés	9 011 067	Total des charges exceptionnelles	184 597
Disponibilités	5 243 319	Dettes fiscales et sociales	1 945 092	RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 579
Total Trésorerie.....(III)	6 621 374	Autres dettes	3 293 773		
		Total Dettes.....(IV)	97 113 001	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0
Comptes de régularisation.....(IV)	3 753 554	Comptes de régularisation.....(V)	15 742 583	BENEFICE OU PERTE	-182 981
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	137 002 135	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	137 002 135		

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	590 595	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	5 640 549	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	3 093 230	Report à nouveau	926 759
Total Actif immobilisé (I)	9 324 374	Résultat de l'exercice	474 651
Stocks et en-cours	8 380 838	Subventions d'investissement	5 366 994
Créances d'exploitation	1 648 142	Provisions réglementées	
Autres créances	22 666 671	Capitaux propres (I)	9 428 773
Total Actif Circulant (II)	32 695 651	Autres fonds propres (II)	
Valeurs mobilières de placement	5 000 000	Provisions pour risques et charges (III)	3 853 938
Disponibilités	29 683 783	Emprunts et dettes (long et court terme)	24 263 954
Total Trésorerie (III)	34 683 783	Fournisseurs et comptes rattachés	18 718 448
Comptes de régularisation (IV)	1 780 660	Dettes fiscales et sociales	12 221 937
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	78 484 467	Autres dettes	9 756 888
		Total Dettes (IV)	64 961 227
		Comptes de régularisation (V)	240 531
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	78 484 467

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	185 573 547
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	184 297 592 104 436 411
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 275 955
Total des produits financiers	5 271
Total des charges financières	50
RESULTAT FINANCIER	5 222
Total des produits exceptionnels	559 224
Total des charges exceptionnelles	1 365 750
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-806 526
Bénéfice transféré	
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	474 651

SEMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	2 916	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	302 202	Réserves	990 777
Immobilisations financières	2 299	Report à nouveau	-831 265
Total Actif immobilisé (I)	307 417	Résultat de l'exercice	24 626
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 480 004	Capitaux propres (I)	344 138
Autres créances	1 204 725	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	2 684 729	Provisions pour risques et charges (III)	1 605 933
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	645 563
Disponibilités	1 156 923	Fournisseurs et comptes rattachés	1 136 406
Total Trésorerie (III)	1 156 923	Dettes fiscales et sociales	385 481
Comptes de régularisation (IV)	9 818	Autres dettes	41 366
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 158 887	Total Dettes (IV)	2 208 816
		Comptes de régularisation (V)	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 158 887

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	5 189 060
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	5 719 849 890 379
RESULTAT D'EXPLOITATION	-530 789
Total des produits financiers	4 570
Total des charges financières	20 765
RESULTAT FINANCIER	-16 195
Total des produits exceptionnels	28 362 246
Total des charges exceptionnelles	27 772 435
RESULTAT EXCEPTIONNEL	589 811
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	18 201
BENEFICE OU PERTE	24 626

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	87 637	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	308 815	Réserves	14 599
Immobilisations financières	38 564	Report à nouveau	247 243
Total Actif immobilisé (I)	435 016	Résultat de l'exercice	159 688
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	368 708
Créances d'exploitation	5 623 703	Capitaux propres (I)	2 290 238
Autres créances	2 360 118	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	7 983 821	Provisions pour risques et charges(III)	810 524
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	7 368
Disponibilités	8 218 504	Fournisseurs et comptes rattachés	6 096 981
Total Trésorerie (III)	8 218 504	Dettes fiscales et sociales	3 010 442
		Autres dettes	4 390 118
		Total Dettes (IV)	13 504 909
Comptes de régularisation (IV)	28 984	Comptes de régularisation (V)	60 654
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	16 666 325	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 666 325

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	16 772 598
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	16 691 013 6 723 863
RESULTAT D'EXPLOITATION	81 586
Total des produits financiers	
Total des charges financières	3 874
RESULTAT FINANCIER	-3 874
Total des produits exceptionnels	142 838
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 838
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	60 861
BENEFICE OU PERTE	159 688

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2019

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	139 445	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	11 347 552	Réserves	100 000
Immobilisations financières	162 058	Report à nouveau	-97 011
Total Actif immobilisé (I)	11 649 054	Résultat de l'exercice	105 018
Stocks et en-cours	833 367	Autres subventions d'investissement	7 022 906
Créances d'exploitation	783 033	Capitaux propres (I)	8 130 913
Autres créances	2 080 826	Autres fonds propres (II)	1 997 869
Total Actif Circulant (II)	3 697 226	Provisions pour risques et charges(III)	3 469 740
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	204 787
Disponibilités	5 101 333	Fournisseurs et comptes rattachés	3 080 794
Total Trésorerie (III)	5 101 333	Dettes fiscales et sociales	1 276 471
		Autres dettes	2 055 387
		Total Dettes (IV)	6 617 439
Comptes de régularisation (IV)	361 323	Comptes de régularisation (V)	592 976
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	20 808 936	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 808 936

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation dont subvention d'exploitation	32 966 203 17 547 072
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	32 927 751 12 760 746
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 452
Total des produits financiers	541
Total des charges financières	2 097
RESULTAT FINANCIER	-1 557
Total des produits exceptionnels	90 267
Total des charges exceptionnelles	22 144
RESULTAT EXCEPTIONNEL	68 123
Bénéfice transféré	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	105 018

